



**GDS**  
Creuse

**Assemblée Générale**  
**7 avril 2022**

**Le sanitaire... j'adhère !**





# Rapport moral et d'activités





Pour tous, l'année 2021 aura été une fois de plus rythmée par les différents variants du sars-cov2 et leur cortège de vagues de contamination. Le monde a pris conscience des enjeux sanitaires et de leurs conséquences sur la vie quotidienne.

Pour vous éleveurs, après des années de sécheresse, un été « normal » a permis de reconstituer les stocks de fourrage et on en mesure déjà l'impact favorable avec une amélioration de la productivité numérique par vache. Nous avons enfin observé un léger rebond du prix des animaux même si le contexte demeure morose avec l'augmentation des charges et les incertitudes économiques.

Pour nous GDS Creuse, il a fallu gérer la pandémie de covid 19 en mettant en place des mesures sans pénaliser le service aux éleveurs.

Nous avons dû nous adapter à des évolutions réglementaires majeures et de gros dossiers nous ont mobilisés :

- L'entrée en application de la Loi de Santé Animale européenne. Votée en 2016 pour une application au 21 avril 2021, sa transposition en droit français a souffert d'un manque d'anticipation et a entraîné retards et complications dans le démarrage de la campagne de prophylaxie. Cela a occasionné pour les éleveurs et les vétérinaires questions et inquiétudes auxquelles il a fallu répondre.
- La poursuite de nos actions vis à vis des maladies réglementées : brucellose, tuberculose, leucose, IBR, paratuberculose... avec une situation départementale favorable permettant un allègement de la prophylaxie IBR pour un nombre important d'éleveurs et bénéfique pour la commercialisation de nos animaux.
- Le dépistage généralisé de la BVD sur tous les veaux à l'aide des boucles auriculaires, en concertation avec les services de l'EDE et avec l'aide du Conseil Départemental et de son Laboratoire Départemental d'Analyses. Les résultats sont encourageants comme vous pourrez le constater dans ce rapport.
- L'approche collective et multi-espèces avec la « boîte à outils » GDS Creuse encore étoffée, en pleine concertation avec les vétérinaires.
- L'accent mis **sur la biosécurité** avec les menaces qui pèsent sur les élevages que ce soit la tuberculose bovine, la fièvre porcine africaine ou l'influenza aviaire par exemple.

**Ce rapport d'activités présente, pour les missions de GDS Creuse, les points essentiels du bilan de la campagne précédente.**

## Qualification, appellation, suivi de cheptel – Contexte général

La gestion des prophylaxies pour les bovins (brucellose, leucose, tuberculose) s'effectue dans le cadre de la délégation par l'Etat à l'OVS (Organisme à Vocation Sanitaire) pour le domaine animal.

### La FRGDS Nouvelle-Aquitaine, OVS régional

Par arrêté ministériel du 19/12/2019, la FRGDS Nouvelle-Aquitaine a été reconnue OVS pour le domaine animal pour la région Nouvelle-Aquitaine pour la période 2020-2024.

Le 1<sup>er</sup> audit interne croisé (audit de chaque région par le binôme Responsable Qualité / Responsable Technique d'une autre région) s'est déroulé pour la Nouvelle-Aquitaine les 17 et 18/06/2019 à Mont-de-Marsan dans les Landes, le 2<sup>nd</sup> les 16 et 17/06/2020 à Périgueux (sections 24 et 33), le 3<sup>e</sup> le 19/05/2021 à Niort (sections 79 et 23) et le 4<sup>e</sup> est prévu courant octobre 2022 à Tulle (sections 19, 47 et 87).

En matière d'audit externe, le 1<sup>er</sup> audit COFRAC Nouvelle-Aquitaine s'est déroulé le 06/11/2019 à Aytré en Charente-Maritime, le 2<sup>nd</sup> le 30/09/2020 à Périgueux et le 3<sup>e</sup> le 13/01/2022 à Mont-de-Marsan, ce qui a permis de maintenir l'accréditation. Le prochain est prévu courant mars 2023.

### Conventions relatives à « l'exécution de missions de contrôles officiels et d'autres activités officielles nécessaires à la qualification des exploitations d'animaux de rente »

L'exécution des missions confiées en filière bovine est encadrée par 2 conventions :

- Une convention cadre quinquennale cosignée par le Préfet de chaque département et le Président de la FRGDS Nouvelle-Aquitaine pour la période 2020-2024.
- Une convention technique et financière signée par le Préfet de chaque département et le Président de la FRGDS Nouvelle-Aquitaine pour la période 01/07/2020 - 30/06/2021. Le montant pour la Creuse est de 40.658,00 € (23.370,00 € prophylaxie, 9.732,00 € ASDA et 7.556,00 € action confiée).

### **Pour la campagne 2020/2021 :**

- Concernant la prophylaxie bovine : 2.622 DAP ont été imprimés et envoyés aux vétérinaires, 2.593 interventions ont été générées dans SIGAL, 2.466 rapports d'inspection et 197 décisions de non-réalisation ont été générés, 1.023 cheptels ont été suivis et éventuellement contactés individuellement téléphoniquement, 177 pour sous-réalisation d'effectifs ou délai de réalisation supérieur à 90 jours, 509 pour prophylaxie partielle à plus de 70 jours et 337 élevages avec des interventions non-réalisées. Les élevages en écart à la fin de la campagne ont été transmis à la DDETSPP qui a instruit ces dossiers. Par ailleurs, 3 fiches navettes ont été réalisées, 152 interventions ont été vérifiées suite à un changement de vétérinaire sanitaire et 17 demandes du LDA pour 73 étiquettes surnuméraires suite à une mauvaise identification des prélèvements ont été gérées.
- Concernant la gestion des introductions bovines :
  - En atelier non-dérogatoire : 13.994 animaux introduits.
  - En atelier dérogatoire : 15.025 animaux introduits.
- Concernant l'édition des ASDA :
  - Le montant financier de la convention de délégation d'impression GDS Creuse - EDE pour la période du 01/07/2020 au 30/06/2021 est de 12.976,00 €.
  - Edition par GDS Creuse et délégation de l'impression des ASDA vertes à l'EDE :
    - Edition ASDA de naissances : 160.825 ASDA éditées et déléguées pour impression.
    - Edition ASDA de modifications bovins : 2.756 ASDA éditées et déléguées pour impression.
  - Edition, impression et envoi des ASDA vertes par GDS Creuse :
    - Impression ASDA d'introductions : 14.669 ASDA imprimées et envoyées.
    - Impression ASDA pour changement d'appellation : 268 ASDA rééditées et échangées.
    - Impression ASDA duplicata et réédition : 891 ASDA rééditées et échangées.
  - Edition, impression et envoi des ASDA jaunes par GDS Creuse :
    - Impression ASDA d'introductions : 14.710 ASDA imprimées et envoyées.

## Convention quadripartite pour l'exécution des missions déléguées

Cette convention formalise les relations entre la FRGDS Nouvelle-Aquitaine (section Creuse), la DDETSPP 23, le LDA23 et le GTV Nouvelle-Aquitaine (section Creuse) pour les interventions réalisées, dans le cadre des prophylaxies bovines de la brucellose, de la tuberculose et de la leucose bovine enzootique pour les prélèvements réalisés sur le sang. Une attention particulière est demandée aux vétérinaires quant à la validation de leur intervention avec les informations portées sur le DAP : nombre d'animaux testés, état d'avancement de la prophylaxie (totale, partielle ou finale), date d'intervention, signature et cachet avec n° ordinal national personnel, signature par le vétérinaire et l'éleveur.

## Conventions tripartites pour l'exécution des missions déléguées

Pour les prélèvements sur lait, une convention par laboratoire laitier (AGROLAB'S et LILCO pour la Creuse) formalise les relations entre la FRGDS Nouvelle-Aquitaine, les DDETSPP et chaque laboratoire laitier.

## Prophylaxies bovines et contrôles aux mouvements

Le bon état sanitaire creusois et l'implication de tous a permis un allègement des prophylaxies depuis 1999. La Creuse est **indemne de brucellose, tuberculose, leucose et varron**.

<b>PROPHYLAXIES</b>	
<b>PROPHYLAXIES OBLIGATOIRES</b>	
<b>Campagne de prophylaxie du 1<sup>er</sup> octobre au 31 mai</b>	
<b>Brucellose</b>	Contrôle sur sang : sérologie annuelle sur 20 % des bovins > 24 mois. Contrôle sur lait : contrôle annuel sur lait de mélange.
<b>Leucose</b>	Contrôle sur sang : sérologie sur 20 % des bovins > 24 mois tous les 5 ans. Contrôle sur lait : contrôle sur lait de mélange tous les 5 ans.
<b>IBR</b>	Élevages « indemne », « en cours de qualification » : <ul style="list-style-type: none"><li>• Contrôle sur sang : sérologie annuelle de mélange sur tous les bovins de plus de 24 mois.</li><li>• Contrôle sur lait : sérologie semestrielle sur lait de mélange.</li></ul> Élevages « en cours d'assainissement », « en cours de gestion » et « non conforme » : dépistage annuel sur tous les bovins de plus de 12 mois non-connus positifs
<b>Varron</b>	Contrôles aléatoires et orientés des élevages par sérologies de mélange.
<b>PROPHYLAXIES ET RECHERCHES VOLONTAIRES</b>	
<b>Paratuberculose</b>	Dépistage annuel individuel par sérologie pour les élevages en faisant la demande (population prélevée variable selon les situations).
<b>Grande douve</b>	Dépistage par sérologie de mélange de 10 pour les élevages en faisant la demande.
<b>PAG (protéines associées à la gestation)</b>	Test de gestation pour les élevages en faisant la demande.

# CONTROLES AUX MOUVEMENTS

## AVANT LE DEPART

*Contrôles réalisés par le vétérinaire sanitaire du cheptel vendeur dans les 15 jours précédant le départ du bovin*

<b>Tuberculose</b>	Cheptel classé à risque : IDC systématique sur les animaux âgés de plus de 6 semaines	
<b>BVD</b>	Bovin sans garantie BVD non-IPI : PCR de mélange	100 % pris en charge (avec l'aide du Conseil Départemental)
<b>IBR</b>	Cheptel non-indemne d'IBR : dépistage IBR dans les 15 jours précédant le départ du bovin sauf pour les bovins à destination de l'abattoir ou d'ateliers d'engraissement en bâtiment dédié	50 % pris en charge si BGC (avec l'aide du Conseil Départemental)
<b>Paratuberculose</b>	Cheptel sans apport de garantie : sérologie individuelle sur les bovins âgés de plus de 18 mois conseillée	
<b>Besnoitiose</b> <b>Néosporose</b>	Dans tous les cas : sérologie individuelle conseillée	

## CONTROLES D'INTRODUCTION

*Contrôles réalisés par le vétérinaire sanitaire du cheptel introducteur*

**Pour toute introduction (ACHAT et tout autre RETOUR ou ENTREE dans le cheptel) :  
ISOLEMENT DU BOVIN PENDANT 15 JOURS MINIMUM  
et, lors de réalisation d'analyses, jusqu'à obtention des résultats**

<b>Brucellose</b>	Délai de transit supérieur à 6 jours : sérologie individuelle sur les animaux âgés de plus de 24 mois	
<b>Varron</b>	Absence d'appellation « zone ou cheptel assaini » sur ASDA : traitement systématique	
<b>BVD</b>	Bovin sans garantie BVD non-IPI : PCR de mélange	100 % pris en charge (avec l'aide du Conseil Départemental)
<b>IBR</b>	Dépistage IBR 15 à 30 jours après l'arrivée dans le cheptel introducteur. Dérogation au contrôle IBR possible pour les bovins « indemne d'IBR » avec un transport maîtrisé sans rupture de charge. <u>Demande de dérogation à fournir à GDS Creuse.</u> <b>Toute introduction de bovins positifs et/ou vaccinés est interdite sauf en ateliers d'engraissement en bâtiment dédié.</b>	50 % pris en charge si BGC (avec l'aide du Conseil Départemental)
<b>Paratuberculose</b>	Cheptel sans apport de garantie et en l'absence de dépistage avant départ : sérologie individuelle sur les bovins âgés de plus de 18 mois conseillée	
<b>Besnoitiose</b> <b>Néosporose</b>	Dans tous les cas et en l'absence de dépistage avant départ : sérologie individuelle conseillée	

Parfois considérée comme une maladie du passé, l'actualité de la tuberculose bovine en Nouvelle-Aquitaine nous montre qu'il n'en est rien et que la vigilance s'impose. En zone non-contaminée, l'introduction d'un bovin porteur reste le facteur principal de contamination. Si les animaux proviennent d'un cheptel classé à risque tuberculose, une intradermotuberculination comparative (IDC) doit être faite systématiquement chez le vendeur avant le départ (sur les animaux de plus de 6 semaines).

## Hypodermose bovine (varron)

Les GDS sont chargés du programme de lutte et de surveillance. Les résultats favorables obtenus depuis octobre 2005 ont permis à nos élevages d'acquiescer le statut « Cheptel assaini en varron » et cette mention est portée sur les ASDA. Ce niveau de statut est maintenu grâce à des dépistages annuels aléatoires et orientés.

Pour la campagne 2020/2021, 27 élevages étaient prévus en dépistage du 01/12/2020 au 31/03/2021 : 14 élevages en contrôles aléatoires (13 allaitants et 1 mixte) et 13 en contrôles orientés.

Les sérologies, le résultat de lait de grand mélange favorables ainsi que la gestion des introductions, nous ont permis de maintenir le statut de « Cheptel assaini en varron » pour tous les élevages de notre département.

## Rhinotrachéite Infectieuse Bovine (IBR)

	Au 30/09/2020		Au 30/09/2021	
	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
Cheptels ayant un statut	2.474	100 %	2.418	100 %
Cheptels indemnes IBR	2.426	98,06 %	2.363	97,75 %
En cours de qualification	5	0,20 %	9	0,37 %
Assainissements sans positif	2	0,08 %	2	0,08 %
Assainissements avec positifs	10	0,40 %	5	0,21 %
Non conformes	22	0,89 %	9	0,37 %
Cheptels suspendus	9	0,36 %	30	1,24 %
En cours de gestion	0	0,00 %	2	0,08 %
Cheptels en création sans statut	62		63	
Cheptels avec des positifs	12	0,48 %	8	0,33 %

L'excellente situation de la Creuse par rapport à l'IBR se confirme avec une progression continue. Au 30/09/2021, sur 2.418 cheptels bovins creusois avec statut, 2.363 étaient sous appellation. La Creuse confirme ainsi son positionnement dans les dix premiers départements français avec un taux de cheptels certifiés de plus de 97 % et consolide ainsi nos orientations prises vis-à-vis de cette maladie depuis 1996.

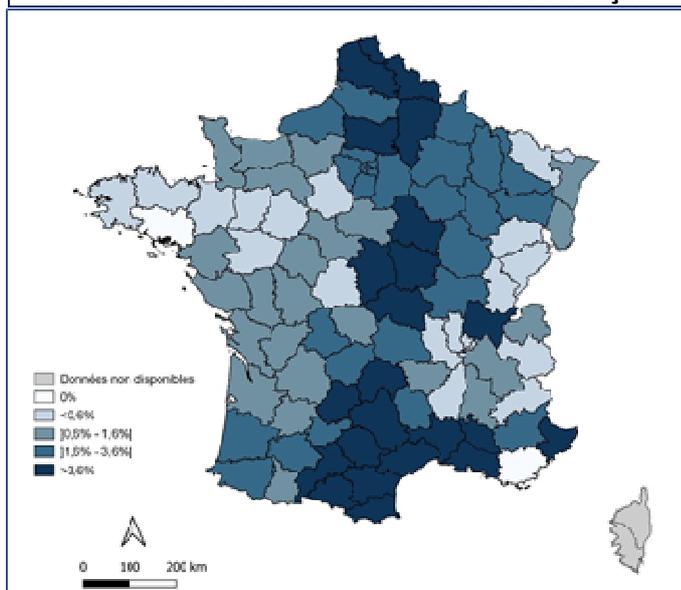
2021 aura été marqué par la poursuite de la tendance à l'élimination des derniers cheptels détenant peu de positifs ; 12 cheptels détenaient des animaux positifs au début de la campagne et 4 les ont éliminés sur la campagne. Au 30/09/2021, 8 élevages (0,33 %) détenaient plusieurs bovins positifs.

7 cheptels ont effectué les vaccinations IBR dans les délais, 1 est statué non conforme pour absence de vaccination ou vaccination incomplète.

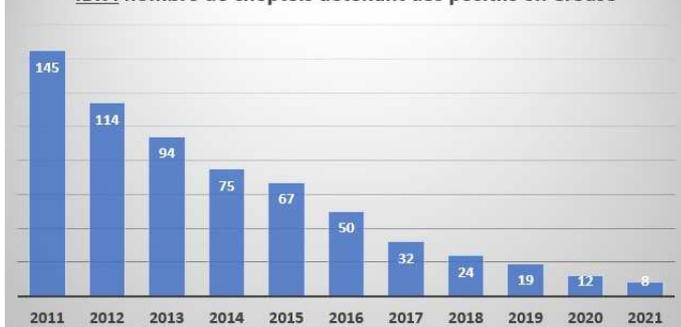
Nous n'avons **pas eu de contamination massive** et seuls 2 cheptels ont eu une contamination isolée.

De nombreux éleveurs ont bénéficié d'allègements de dépistage à l'introduction dans le cadre des dérogations. Cela a concerné 2.759 demandes pour 9.763 bovins.

### Situation creusoise en IBR sur le territoire français



### IBR : nombre de cheptels détenant des positifs en Creuse



## BVD – Un bilan encourageant après la première année de dépistage virologique des veaux naissant

De 2017 à 2020, la BVD a été recherchée par sérologie de mélange (bovins de 24 à 48 mois prélevés en sang ou lait de tank). Ces années de surveillance sérologique ont montré une circulation active du virus en Creuse et la difficulté d'aller vers l'assainissement avec ce dispositif. Ces considérations ont conduit le conseil d'administration de GDS Creuse à faire évoluer le dépistage vers un bouclage généralisé des veaux à la naissance.

Aussi, suivant l'application de l'arrêté ministériel BVD du 31/07/2019 rendant obligatoire le dépistage dans tous les élevages et l'assainissement des troupeaux identifiés comme infectés de BVD, depuis le 01/10/2020, tous les veaux sont dépistés à la naissance.

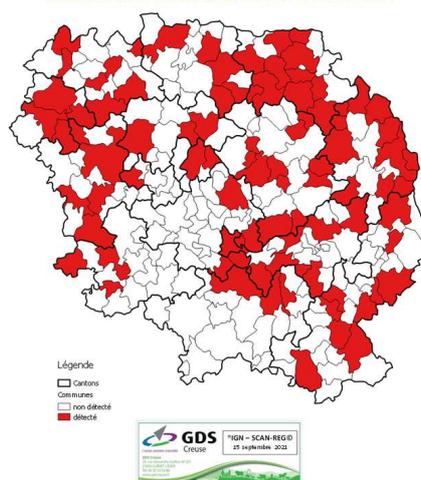
Conforme à sa valeur de mutualisme, le conseil d'administration de GDS Creuse a décidé la prise en charge à 100 % des coûts analytiques BVD : sérologies et virologies de mélanges, sur sang ou cartilage. Seul le surcoût lié au prélèvement (boucle ou prise de sang) reste à la charge des éleveurs. Le Conseil Départemental a répondu à notre sollicitation avec un tarif très compétitif d'analyse du cartilage au LDA d'Ajain et une aide directe d'un euro par veau testé. Une demande a également été faite auprès du Conseil Régional qui n'a pas donné suite pour cette campagne. De plus, tout IPI abattu ou euthanasié est indemnisé 300,00 € (sauf les mâles laitiers race pure) si l'animal est éliminé dans les 15 jours, avec une indemnisation complémentaire pour les élevages fortement impactés par le nombre ou le pourcentage d'IPI.

Du 01/10/2020 au 31/07/2021, 127.364 veaux ont été testés en virologie soit 93 % de réalisation, preuve de la forte mobilisation des éleveurs creusois.

454 veaux viropositifs ont été identifiés (0.35 % de prévalence) dans 152 cheptels (soit 6.5 % de prévalence).

La situation est variable suivant les cantons et les enquêtes épidémiologiques confirment que le voisinage reste la principale source de contamination.

Communes où le virus BVD est détecté



### Un plan d'assainissement est proposé à tous les élevages en circulation virale.

Tous les élevages où du virus est identifié sont statués « infectés » et visités par GDS Creuse et/ou leur vétérinaire sanitaire. L'assainissement passe par l'isolement et l'élimination rapide des IPI, porteurs permanents du virus, et la connaissance du statut BVD de tous les animaux du troupeau. Les cheptels en lien épidémiologique (voisin de pâture, lien lié à des introductions) sont statués « suspects » et un courrier leur propose de mettre en œuvre des mesures sanitaires.

Les cheptels qui ne respectent pas les règles de l'Arrêté ministériel (absence de dépistage, non élimination des IPI dans le délai de 15 jours) sont statués « non conformes BVD ».

## Paratuberculose

La paratuberculose est une maladie avec un impact sanitaire et économique conséquent. Les caractères insidieux et inguérissable de cette maladie demandent une mise en place rapide d'un plan d'assainissement dès son diagnostic dans son élevage.

Le dépistage sérologique est annuel et individuel par sérologie pour les élevages en faisant la demande. 14 élevages se sont engagés dans un plan paratuberculose au cours de cette campagne. 9 l'ont fait dans le cadre des alertes émises par GDS Creuse suite à des résultats ponctuels positifs (suspicion clinique, résultat positif à la vente) en relation avec le vétérinaire en charge du suivi de l'élevage. 1 élevage a remis en place un plan d'assainissement qu'il avait arrêté. 3 élevages ont repris un plan de dépistage paratuberculose dans le cadre d'une reprise d'animaux (soit installation ou dissolution d'une société). Enfin 1 élevage est rentré en plan pour aller vers une garantie de cheptel.

La maîtrise de la clinique et l'assainissement d'un élevage vis à vis de la paratuberculose demandent une forte implication de l'éleveur et du vétérinaire, associée au suivi de GDS Creuse qui apporte ses aides :

- Techniques : suivi annuel de chaque élevage avec adaptation du plan en fonction des résultats et des alertes, visite des nouveaux engagés où la maladie est détectée.
- Financières : analyses à tarif négocié GDS Creuse, prise en charge des visites vétérinaire sanitaire/GDS et des analyses de recontrôles des animaux positifs en faible nombre.

Les éleveurs peuvent également aller vers l'apport de garantie, défini dans le cadre d'un référentiel national. C'est un outil pour :

- Les cheptels vendeurs de reproducteurs pour les races confrontées à cette problématique. Les élevages adhérents au Herd-Book Limousin ont une obligation de dépistage de la paratuberculose, 91 % des élevages creusois adhérents au HBL bénéficient de l'apport de garantie. Les stations d'évaluation ne reçoivent que des veaux provenant d'élevages sous apport de garantie ou ayant au moins une année de dépistage négative.
- Les cheptels préparant leur cessation d'activité avec transfert du cheptel. Cette situation doit être réfléchiée et mise en place suffisamment longtemps avant de partir à la retraite.

Sur les 359 élevages engagés en Creuse, 184 élevages sont sous apport de garantie, dont 82 élevages HBL. Les autres élevages sous apport de garantie sont pour une majorité des élevages sortant d'assainissement et souhaitant poursuivre le dépistage ou des éleveurs envisageant la cessation de leur activité et qui souhaitent transmettre un cheptel sain. Ceci fait suite à la sensibilisation mise en place par GDS Creuse depuis des années.

Paratuberculose : élevages en suivi en Creuse				
	2011	2015	2020	2021
Nombre de cheptels engagés	<b>301</b>	<b>345</b>	<b>359</b>	<b>359</b>
% de cheptels creusois engagés	<b>9,7 %</b>	<b>12,5 %</b>	<b>14,4 %</b>	<b>14,9 %</b>
Nombre de cheptels sous apport de garantie	<b>148</b>	<b>157</b>	<b>186</b>	<b>184</b>
Nombre de cheptels en acquisition garantie	<b>34</b>	<b>22</b>	<b>18</b>	<b>21</b>
Nombre de cheptels en assainissement	<b>119</b>	<b>166</b>	<b>155</b>	<b>154</b>

*Le nombre d'élevages creusois engagés en plan paratuberculose se maintient malgré la baisse du nombre de cheptels.*

De plus, l'historique accumulé permet de renforcer les garanties apportées, même dans les élevages non encore sous apport de garantie par rapport aux cheptels tout venant.

Le statut de cheptel d'origine est à connaître lors de toute introduction, d'où l'intérêt de consulter [www.gdscreuse.fr](http://www.gdscreuse.fr) ou nous contacter pour obtenir la liste des élevages creusois avec un statut favorable.

N'hésitez pas à prendre contact avec nous pour connaître le statut d'un cheptel hors département avant l'introduction d'un bovin.

## AUTRES SECTIONS

### PORCINS

<b>Campagne de prophylaxie – du 15 mars au 15 novembre</b>		
<b>Aujeszky</b>		Statut « Département indemne de maladie d'Aujeszky » maintenu. Dépistage annuel systématique par prélèvement de sang pour <b>tous les élevages plein-air</b> (y compris engraisseurs et élevages de sangliers) les élevages sélectionneurs multiplicateurs et races locales.
<b>SDRP</b>		Préservation du statut indemne en SDRP de la Creuse. Harmonisation régionale => dépistage annuel systématique par prélèvement de sang dans <b>tous les élevages de porcs</b> . Dépistage trimestriel chez les sélectionneurs multiplicateurs et races locales.

### Prophylaxie SDRP et maladie d'Aujeszky

Dans le cadre de l'intégration régionale, l'Association Sanitaire Porcine Nouvelle-Aquitaine (ASPNA) a été créée le 18/11/2020. Ses objectifs sont l'harmonisation de la gestion de la prophylaxie porcine au niveau de la Nouvelle-Aquitaine, la formation et l'information des éleveurs et la gestion du dossier biosécurité dans les élevages.

Notre département est engagé dans un système d'apport de garantie vis-à-vis du Syndrome Dysgénésique Respiratoire Porcin (SDRP) dans le cadre d'un dépistage généralisé en Nouvelle-Aquitaine.

En 2021, 103 élevages sur les 111 concernés ont fait l'objet de dépistage, soit 93 % de réalisation. Tous les élevages adhérents à l'ASPNA se sont vu délivrer des attestations d'apport de garantie vis-à-vis du SDRP.

<b>ENGRAISSEURS BATIMENT</b>		
57 élevages recensés	45 concernés	43 réalisées
<b>NAISSEURS - ENGRAISSEURS PLEIN AIR</b>		
22 élevages recensés	19 concernés	16 réalisées
<b>NAISSEURS - ENGRAISSEURS BATIMENT</b>		
22 élevages recensés	19 concernés	18 réalisées
<b>ENGRAISSEUR PLEIN AIR</b>		
18 élevages recensés	8 concernés	8 réalisées
<b>POST SEVREUR UNIQUEMENT</b>		
2 élevages recensés	2 concernés	2 réalisées
<b>PORCS D'AGREMENT et type élevage « inconnu »</b>		
19 élevages recensés	9 concernés	7 réalisées
<b>SANGLIERS</b>		
9 élevages recensés	9 concernés	8 réalisées + 1 réalisée partiellement

Le maintien de cette situation très favorable dans notre département passe par ce contrôle annuel et par une vigilance par rapport aux introductions, notamment en provenance de zones non-indemnes de SDRP. Il est donc indispensable de s'assurer du statut des animaux avant toute introduction.

En concertation avec la DDETSPP, GDS Creuse supervise la prophylaxie Aujeszky sur les porcins et les sangliers. En parallèle, la DDETSPP assure le suivi de cette maladie.

Tous les cheptels dépistés ont présenté des résultats négatifs en Aujeszky ce qui a permis de confirmer le statut de « département indemne de maladie d'Aujeszky ».

## Biosécurité porcine

Suite à l'apparition de la Fièvre Porcine Africaine en Europe, l'Arrêté Ministériel Biosécurité Porcine a été promulgué le 16/10/2018. GDS Creuse s'est investi dans la formation des éleveurs en partenariat avec les services de la Chambre d'Agriculture. Pour rappel, chaque détenteur professionnel désigne une personne référente qui sera formée aux bonnes pratiques d'élevage (depuis le 01/01/2020) et chaque site d'exploitation doit disposer d'un système de protection vis-à-vis des sangliers (depuis le 01/01/2021).

En conséquence, si vous avez une activité commerciale et que vous souhaitez vous inscrire à la formation « biosécurité porcine », n'hésitez pas à nous contacter ou à prendre contact avec la Chambre d'Agriculture de la Creuse.

## OVINS

PROPHYLAXIES		
OBLIGATOIRES		
<b>Campagne de prophylaxie du 1<sup>er</sup> avril au 30 septembre</b>		
	<i>Brucellose</i>	Dépistage tous les 5 ans sur la totalité des mâles non castrés âgés > 6 mois, de tous les animaux introduits (hors naissance) dans l'exploitation depuis le contrôle précédent et 25 % des femelles en âge de reproduire avec un minimum de 50 femelles, sinon toutes les femelles doivent être contrôlées.
	VOLONTAIRES	
	<i>Tremblante</i>	Programme de génotypage basé sur le volontariat et billet de garantie conventionnelle ovin.
	<i><u>Visna maëdi</u></i>	Dépistage annuel de tous les béliers > 12 mois et : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Toutes les femelles &gt; 24 mois =&gt; élevages &lt; 50 brebis</li> <li>• 50 brebis au plus =&gt; élevages &gt; 50 brebis</li> </ul>

### Tremblante : programme départemental de génotypage

Grâce à une aide du Conseil Départemental de 50 % des frais de prélèvements et d'analyses, le programme départemental de génotypage a permis le contrôle dans 4 élevages.

Pour 2021, le montant versé par GDS Creuse, via des fonds du Conseil Départemental, est de 1.114,93 €.

### Visna maëdi : programme d'aide au dépistage

Sur ses fonds propres, GDS Creuse prend en charge 50 % du montant des frais afférents au dépistage.

Pour 2021, 5 élevages ont fait la demande pour un montant de prise en charge de 343,50 €.

### Le programme de maîtrise des risques sanitaires ovins

Il a pour objectif d'apporter un appui technique et financier à tout élevage confronté à une pathologie de groupe (avortements, parasitisme, maladies respiratoires...). Les frais relatifs à cette action pour les visites et les prélèvements sont pris en charge à hauteur de 50 %.

## CAPRINS

PROPHYLAXIES		
OBLIGATOIRES		
	Campagne de prophylaxie du 1 <sup>er</sup> avril au 30 septembre	
	Brucellose	Dépistage tous les 5 ans sur la totalité des mâles non castrés âgés > 6 mois, de tous les animaux introduits (hors naissance) dans l'exploitation depuis le contrôle précédent et 25 % des femelles en âge de reproduire avec un minimum de 50 femelles, sinon toutes les femelles doivent être contrôlées.
VOLONTAIRES		
	CAEV	Dépistage annuel individuel par sérologie sur les caprins de plus de 6 mois pour les élevages en faisant la demande.

### **Paratuberculose : aide à la vaccination Gudair**

La paratuberculose provoque chez les petits ruminants, et plus particulièrement les chèvres, un amaigrissement et des pertes de production très importants, le plus souvent sans diarrhée associée. Compte-tenu du coût des analyses et de la durée d'un cycle de production, la maîtrise par dépistage de tous les animaux n'est pas le mode de gestion retenu. On utilise plutôt la vaccination de toutes les chevrettes mises à la reproduction avec un vaccin sous ATU, le Gudair.

Pour 2021, 1 élevage a bénéficié de l'aide à la vaccination pour un montant de 244,00 €.

### **Le Billet de Garantie Conventiennelle Ovin – Caprin**

Qu'il s'agisse d'installation, d'agrandissement de troupeau, de renouvellement de reproducteurs, les introductions d'animaux constituent des phases à hauts risques sanitaires. C'est pourquoi le GRASL a mis en place le Billet de Garantie Conventiennelle. Cet outil permet d'échanger sur d'éventuelles problématiques d'élevage. En cas d'investigations, l'ensemble des frais d'analyses est pris en charge à hauteur de 50 %. Les BGC sont disponibles chez les vétérinaires, auprès des techniciens OBL ou directement à GDS Creuse.

## EQUINS

### **Artérite virale (AVE), métrite contagieuse (MCE), anémie infectieuse (AIE), avortements, parasitisme, vaccin grippe, mutuelle équarrissage**

La section équine de GDS Creuse a évolué.

Les détenteurs adhérents à la section équine bénéficient des aides suivantes :

- Aide de 50 % sur les analyses AIE, AVE et MCE.
- Aide de 50 % sur les analyses avortements et sur les analyses coproscopiques.
- Prise en charge de 8,00 € pour la vaccination grippe sur présentation d'une facture acquittée.

Par ailleurs, pour répondre à une demande des autorités sanitaires et de certains détenteurs d'équidés, une mutuelle équarrissage a été mise en place. Les personnes ayant cotisé ont une prise en charge à 100 % des frais lors de la mort de leur animal, sur présentation de la facture d'enlèvement acquittée.

En 2021, 55 équidés pour 12 élevages ont cotisé à la section équine. Il a été apporté 120,77 € d'aides.

En 2021, 100 équidés pour 25 adhérents ont cotisé à la mutuelle équarrissage. Il a été apporté 1.112,56 € d'aides.

Le modèle de fonctionnement de la section équine GDS Creuse pourrait servir de base de constitution d'une section équine régionale, en concertation avec le Comité Equin Nouvelle-Aquitaine.

## SECTION APICOLE

En Creuse, les actions se font en relation avec le GDS apicole. Une demande de PSE régional a été déposée. Dans l'attente, le PSE départemental du GDS apicole va être prolongé.

### Emergences

#### *Wohlfahrtia magnifica*

Le COPIL Wohlfahrtia a mis en place des supports de communication notamment une plaquette envoyée à tous les éleveurs ovins et bovins creusois. En complément, des informations transmises par GDS France sont disponibles sur notre site internet

Concernant la constitution des dossiers : 903 dossiers d'indemnisation ont été envoyés aux éleveurs de l'ouest creusois (rayon de 30 km de la commune avec un foyer 2020) avec une date butoir pour le retour des questionnaires et dossiers. Cela a concerné 637 bovins, 162 ovins, 104 éleveurs mixtes

Nous avons eu retour :

- Pour les ovins, de 27 questionnaires et 4 dossiers d'indemnisation.
- Pour les bovins, de 16 questionnaires et 10 dossiers d'indemnisation.

#### Besnoitiose

La besnoitiose bovine est une maladie vectorielle provoquée par un parasite de la famille des coccidies. Le bovin n'est que l'hôte intermédiaire, mais c'est l'animal le plus cliniquement atteint et de manière incurable. Les symptômes cutanés dominent conduisant à une non-valeur économique.

Un 1<sup>er</sup> cas avait été identifié en Creuse fin 2018. Plusieurs foyers ont été identifiés depuis.

Au 30/09/2021, 13 cheptels étaient détenteurs de 64 animaux positifs et 4 élevages ont quant à eux éliminé les animaux porteurs sur la campagne.

Les cas creusois viennent rappeler que **cette maladie est essentiellement liée au contact avec des animaux porteurs introduits. Un dépistage systématique est à effectuer lors de toute introduction** (achat, retour de pension ou d'estive...), en ayant conscience qu'il ne sera positif qu'un mois après la contamination. Cette analyse est prise en charge à 50 % pour les utilisateurs du BGC (soit un coût de 5,00 € !).

Malgré le renforcement de notre communication sur ce sujet, nous avons constaté une utilisation en légère baisse sur 2021 des analyses besnoitiose individuelle à l'introduction avec 1.591 analyses individuelles réalisées pour 15.910,00 € HT (5.745,00 € d'aide du Conseil Départemental lors d'utilisation du BGC).

Lorsqu'un cas clinique est découvert, des mesures sanitaires sont à mettre en place : dépistage sérologique sur tous les bovins de plus de 6 mois, élimination prioritaire vers l'abattoir de tous les animaux en début d'expression clinique ou porteurs de kyste (ce n'est pas une zoonose et la viande est consommable), séparation des animaux porteurs et réforme progressive. La maladie entraîne globalement peu de mortalité, mais des pertes économiques importantes : stérilité des taureaux, moins-value économique, coût des traitements. Une aide à l'élimination peut être obtenue auprès du FMGDS.

L'accompagnement de GDS Creuse est technique et financier avec une prise en charge totale des analyses besnoitiose mélange réalisées systématiquement sur les prises de sang d'introductions (4.411 analyses mélange pour 7.498,70 €).

#### Néosporose

La néosporose est une protozoose abortive chez les bovins due à un parasite de la famille des coccidies, *Neospora caninum*, avec comme hôte définitif le chien. Présente un peu partout dans le monde, elle est la

cause de 5 à 25 % des avortements rencontrés principalement dans les troupeaux laitiers mais aussi en élevage allaitant comme le montrent les derniers résultats du « kit avortements CRSSA ».

Suite au renforcement de notre communication sur ce sujet, nous avons de nouveau enregistré une hausse en 2021 de l'utilisation des analyses néosporose à l'introduction avec 865 analyses individuelles réalisées pour 8.650,00 € HT (2.880,00 € d'aide du Conseil Départemental lors d'utilisation du BGC).

## La boîte à outils GDS Creuse

### « Le sanitaire... j'adhère ! »

Dans une zone ou un élevage, la gestion sanitaire du cheptel n'est efficace que si elle est collective. Ceci guide GDS Creuse dans ses actions depuis 1953.

#### **« Le sanitaire... j'adhère ! », c'est d'abord faire votre bilan reproduction et sanitaire afin de connaître le niveau d'équilibre ou de déséquilibre de votre cheptel**

« Le sanitaire... j'adhère ! » débute par un bilan avec les axes principaux suivants :

- La productivité numérique. Une reproduction efficace, c'est un meilleur revenu et une illustration de l'équilibre sanitaire de votre cheptel.
- L'état des lieux des pathologies et mortalités rencontrées avec leur comparaison vis à vis des critères d'alerte.

Le bilan sanitaire d'élevage (BSE), élément réglementaire à effectuer avec son vétérinaire traitant, constitue une opportunité. Vous pouvez le retrouver prérempli et actualisé sur votre espace personnel et privé WebGDS, ce qui facilite sa réalisation. Il permet de situer le niveau d'équilibre ou de déséquilibre sanitaire du cheptel et de déterminer la priorité sanitaire de l'élevage.

#### **C'est ensuite une analyse pour connaître les facteurs déterminants et favorisants dans votre troupeau**

La santé (de l'animal ou du troupeau) résulte de l'équilibre fragile entre le statut immunitaire (anticorps) et la pression infectieuse (germes). Les agents déterminants sont les virus, bactéries ou parasites. Les facteurs favorisants se classent en 5 domaines de risque. La lutte ou la prévention vis à vis d'une maladie peut se décomposer en deux phases : tout d'abord la gestion de l'urgence, puis la recherche des facteurs de risque propres à son troupeau avec, pour chaque domaine de risque, les points forts et les points à améliorer et leur évolution au cours du temps. Seule cette détermination des facteurs favorisants puis leur correction par des mesures sanitaires et éventuellement médicales (vaccination, chimioprévention...) évitera la récurrence de maladies dans votre cheptel.

#### **C'est aussi l'apport de garanties dans un cadre collectif avec les spécificités de son exploitation**

Les demandes de garanties de l'aval vis à vis de son exploitation sont en rapport avec :

- La réglementation pour certaines maladies (brucellose, tuberculose, leucose, IBR, BVD...), la sécurité sanitaire pour les denrées alimentaires d'origine animale (information sur la chaîne alimentaire (ICA)).
- Les évolutions épidémiologiques et les modifications réglementaires correspondantes.
- Les demandes commerciales avec des réponses par les appellations (IBR, varron...), suivis négatifs (paratuberculose, SDRP...) ou garanties non-IPI.

A ce niveau, la réussite nécessite une implication collective, que ce soit au niveau d'une zone, d'une production... Notre implication dans les « prophylaxies » constitue un de nos métiers premiers.

#### **C'est enfin éviter l'introduction de nouvelles maladies dans son élevage**

Les mesures de biosécurité externe contribuent à empêcher et/ou limiter l'introduction d'agents infectieux. On retrouve le contrôle et l'isolement des animaux introduits, la maîtrise des points à risque, les précautions par rapport aux visiteurs (lave-botte, pédiluve), la désinfection des matériels en commun, la séparation des espèces (ex : pas de volailles dans les bâtiments pour ruminants) et le suivi des actualités sanitaires et épidémiologiques : circulation de virus, bactéries, parasites de manière endémique ou émergente. Ce sont des mesures simples et peu onéreuses... dont le non-respect peut avoir des conséquences catastrophiques !

### **C'est avoir à disposition la « boîte à outils GDS Creuse »**

Pour vous accompagner dans cette démarche, GDS Creuse met à votre disposition, en collaboration avec les vétérinaires, sa boîte à outils qui renferme le BSE prérempli, des aides techniques et financières pour différents plans de prévention et de lutte (diarrhées, gripes, parasitisme, avortements, BVD, IBR, SDRP...), des formations, des visites d'élevages, une plaquette de présentation de l'offre vétérinaire...

## **WebGDS : outil de consultation et téléchargement**

Nombre de nos adhérents nous ont demandé un accès à leurs données sanitaires en temps réel avec une édition papier limitée des documents.

Nous avons opté pour WebGDS, outil conçu par AGDS (Association des GDS du grand sud-est regroupant 40 départements) avec comme prestataire OKTEO, déjà gestionnaire d'autres applications métiers utilisées par certaines OPA (GDS, Chambre d'Agriculture, EDE, contrôle laitier...). GDS Creuse utilise l'outil métier AGDS, base de données pour WebGDS, et nous prenons en charge les frais d'abonnement (3,66 € TTC/an de frais par élevage connecté).

Pour ceux qui utilisent certains services (BOVICLIC, Coline, Mil'klic, Class'doc...), si l'adhésion WebGDS est rajoutée, cette dernière apparaîtra sur le portail AXONE à côté des autres.



Cette application Web permet de retrouver un espace privé avec une simple connexion internet et des identifiants personnels. Sont disponibles :

- Les résultats d'analyses et les alertes sanitaires de l'exploitation,
- Les statuts sanitaires du troupeau et des animaux. Vous pouvez imprimer vos attestations BVD « Bovin Non IPI »,
- Votre Bilan Sanitaire d'Élevage prérempli, actualisé sur la période souhaitée et à tout moment.

Au 31/12/2021, nous comptons 1.690 retours de fiche coordonnées et 1.004 abonnés au WebGDS (presque 1 éleveur sur 2). 286 BSE ont été transmis par courriel, 900 BSE transmis papier et 504 téléchargements sur WebGDS.

## **BSE prérempli pour consulter, analyser et adapter sa gestion sanitaire**

Un bilan sanitaire d'élevage (BSE) prérempli peut être fourni par GDS Creuse à chaque éleveur suivant 3 formules : soit par papier, soit par courriel, soit en téléchargement libre sur WebGDS. Ce bilan concerne la période souhaitée et reprend des éléments d'historique des deux campagnes précédentes. Chaque éleveur a été invité à le demander ou à le télécharger et à contacter son vétérinaire traitant pour optimiser son utilisation dans le cadre du BSE annuel. Sa fourniture au vétérinaire traitant peut intervenir avec une autorisation écrite de l'éleveur concerné.

L'intérêt du BSE prérempli est de fournir à l'éleveur une synthèse des données qu'il enregistre dans le cadre de ses obligations réglementaires et ainsi permettre une meilleure analyse. Le BSE prérempli intègre :

- Les données d'identification (source : Service Elevage de la Chambre d'Agriculture) qui permettent d'illustrer les mouvements, les mortalités, des résultats de reproduction...
- Les données enregistrées à GDS Creuse en matière de suivi des maladies soumises à prophylaxie de cheptel ou d'introduction et/ou de dépistages ponctuels.

- Les bilans des pathologies à renseigner par l'éleveur à partir de son carnet sanitaire avec une indication du niveau d'alerte par pathologie.

Cela constitue un intérêt triple pour l'éleveur : améliorer la rentabilité de son élevage, sécuriser ses pratiques dans le cadre de la filière et bénéficier de la prescription hors examen clinique.

## Le plan diarrhées néonatales creusoises

Dans le cadre du plan diarrhées néonatales creusoises mis en place depuis 2003, GDS Creuse a adapté ce plan en 2021 afin de proposer un kit diagnostique intégrant les éléments déterminants et favorisants de diarrhées néonatales. L'idée est de tout prélever le même jour et tout envoyer au LDA d'Ajain qui fait guichet unique (prélèvement de matière fécale, tube sec pour les IgG sur les veaux, tubes pour dosage oligoéléments).

Rappelons que l'outil plan diarrhées néonatales comprend un pool analyse (analyse fèces, transfert immunitaire, statut oligoéléments) et une visite d'élevage pour la détermination des facteurs de risque propre à l'élevage. Un tarif conventionné est appliqué pour les analyses fèces et une aide aux analyses de 50 % est apportée sur le transfert immunitaire et sur le statut oligoéléments, ainsi qu'une aide de 50 % sur la visite (1<sup>ère</sup> heure). Ce plan est disponible et conseillé pour tout élevage ayant plus de 5 % de mortalité et/ou 15 % de veaux atteints. Les résultats observés dans les élevages ayant mis en place le plan de façon complète s'avèrent très positifs.

Nombre de cheptels	2016/2017	2017/2018	2018/2019	2019/2020	2020/2021
<b>Analyse fèces</b>	202	172	146	93	108
<b>Contrôle transfert immunitaire</b>	27	64	16	4	3

En 2020/2021, **108 dossiers** ont été suivis dont seulement **3 plans complets** pour **290,44 € d'aide**.

## Le « kit respiratoire »

Le diagnostic étiologique des maladies respiratoires est compliqué, il est donc indispensable d'avoir recours au laboratoire afin de mettre en place les traitements adaptés et une vaccination ciblée pour la campagne à venir. GDS Creuse propose un kit analytique permettant la recherche en PCR de 4 bactéries (*Mannheimia haemolytica*, *Pasteurella multocida*, *Histophilus somni*, *Mycoplasma bovis*) et 5 virus (*BoRSV*, *BVD*, *PI3*, *coronavirus*, *influenza type D*) à partir d'un prélèvement effectué sur animal vivant ou sur un morceau de poumon. Les prélèvements sont analysés au LDA d'Ajain et GDS Creuse prend en charge 50 % des frais.

En 2020/2021, **47 kits (43 élevages)** ont été analysés pour **6.334,20 €** et **3.167,10 € d'aide**.

La composante environnementale reste cependant déterminante dans la survenue d'un épisode respiratoire en élevage, le plus souvent à cause d'un bâtiment inadapté (chargement trop important, mauvaise ventilation, humidité trop importante...). GDS Creuse accompagne les éleveurs dans le diagnostic de leur bâtiment et les améliorations possibles.

## CRSSA Plan avortement bovins/ovins/caprins

La FRGDS Nouvelle-Aquitaine a décidé de poursuivre et d'adapter le travail déjà engagé sur le diagnostic des avortements pour les espèces bovine, ovine et caprine par un approfondissement de la mise en évidence directe du germe avec un coût maîtrisé pour l'éleveur.

Les grands principes retenus devant un épisode d'avortements répétés sont les suivants :

- Rechercher l'agent pathogène sur l'avortée (PCR + sérologie). C'est l'objet de la fiche de diagnostic direct avec une prise en charge de 50 % par le fonds de solidarité FRGDS Nouvelle-Aquitaine.

- Rechercher les anticorps chez les congénères avec une prise en charge de 100 % par le fonds de solidarité FRGDS Nouvelle-Aquitaine.

Ce plan avortement est opérationnel depuis début 2012, il a donc été repris et adapté par la FRGDS Nouvelle-Aquitaine. Il a permis en 2021 l'**apport d'aide** dans **54 élevages** (40 bovins, 4 caprins et 10 ovins) pour un montant de **7.469,60 € HT**.

## Le plan « parasitisme »

Le plan antiparasitaire est à raisonner annuellement sous peine de conséquences sanitaires.

### Le kit diagnostic grande douve – paramphistome

Le diagnostic repose d'abord sur les observations épidémiologiques et cliniques.

L'appréciation s'effectue lot par lot (suivi du circuit des animaux pendant le pâturage).

Des examens complémentaires peuvent être nécessaires dans un ou plusieurs lots, par lot considéré :

- Une **sérologie grande douve de mélange de 10**. Le laboratoire communique les résultats quantitatifs qui permettent d'estimer l'impact clinique de la grande douve sur le lot.
- Une **coproscopie parasitaire quantitative de mélange de 5 prélèvements individuels**. Si la coprologie de mélange de 5 indique une moyenne inférieure à 40 œufs de paramphistomes par gramme de fèces, ce parasite ne nécessitera pas une approche spécifique pour ce lot pour cette saison.

Une prise en charge de 50 % par GDS Creuse sur les coproscopies intervient si les deux recherches « sérologie grande douve » et « coproscopie parasitaire quantitative de mélange » sont effectuées concomitamment et les fascioloses sont refacturées suivant un tarif conventionné.

En 2020/2021, **437 dossiers** ont été suivis dont **115 plans complets** pour **1.695,00 € d'aide**.

### Le kit diagnostic strongylose digestive sur les 1<sup>ères</sup> saisons de pâture

La coproscopie ne donne qu'une vision imparfaite du statut parasitaire des jeunes bovins : présence de larves enkystées, adultes atrophiés pondant peu. Afin d'avoir une vision plus claire et, ainsi, pouvoir choisir son éventuel traitement, GDS Creuse vous propose depuis 2017 le dosage de pepsinogène.

Une prise en charge de 50 % par GDS Creuse intervient si les deux recherches « dosage de pepsinogène » et « coproscopie parasitaire quantitative de mélange » sont effectuées concomitamment.

En 2020/2021, **10 dossiers** ont été suivis pour **374,48 € d'aide**.

## Visites d'élevage (cas particuliers ou particulièrement importants)

Pour des élevages confrontés à des cas particuliers ou des épisodes de pathologie importants, une visite d'élevage est réalisée par un vétérinaire de GDS Creuse en relation avec le vétérinaire traitant de l'élevage.

Sur la campagne 2020/2021, 77 éleveurs ont bénéficié de ce type d'intervention :

- 70 pour BVD
- 4 pour une visite d'élevage approfondie (ENN, respiratoire, reproduction, alimentation...)
- 1 pour paratuberculose
- 1 pour salmonellose
- 1 pour néosporose

## Qualité de l'eau

La qualité de l'eau d'abreuvement des animaux peut avoir un impact sanitaire au sein du troupeau. Afin de limiter les risques, toute eau « privée » (source, puits, captage...) nécessite un contrôle.

1. Un kit analyse a été élaboré en relation avec le LDA pour proposer une méthodologie de prélèvement avec un choix d'analyses bactériologiques et de paramètres physico-chimiques.
2. Un technicien du laboratoire peut se rendre chez l'éleveur pour effectuer le prélèvement et l'acheminer dans des conditions optimales.
3. Une interprétation des résultats est réalisée par GDS Creuse avec une adaptation en fonction du type de production, des symptômes observés et des performances constatées.
4. Des solutions pourront ainsi être mises en place par le biais de protection des sources, d'aménagement des ouvrages ou encore de systèmes de traitement.

Pour 2021, **19 contrôles pour 18 élevages** ont été effectués dans ce cadre, dont 7 avec un prélèvement effectué par le technicien du LDA d'Ajain.

## La collecte de matériels de référence

Pour contribuer au développement de nouveaux outils de diagnostic et s'assurer de la fiabilité de ceux utilisés sur le terrain, des collections de référence sont nécessaires. Cela nécessite de collecter des échantillons négatifs et positifs dans des élevages de statut défini. Cela concerne l'IBR, la BVD, la paratuberculose, la besnoitiose... 4 zones ont été définies en France. GDS Creuse est coordinateur du suivi de la collecte des matériels de référence pour la zone 3 (Bourgogne, Auvergne et Limousin).

Plusieurs types de prélèvements sont à réaliser : « grand volume » (1,5 l de sang), « petit volume » (9 tubes de 10 ml) sur 25 bovins par cheptel, de lait en cheptel laitier et fèces pour la paratuberculose.

Pour 2021, il n'y a pas eu de collecte.

## Le suivi sanitaire de la faune sauvage, un outil utile pour tous

Le niveau de surveillance sanitaire de la faune sauvage, en place en Creuse depuis 1996, permet la remontée de résultats intéressants au regard du statut du gibier en matière de zoonoses et de maladies communes aux espèces sauvages et domestiques. Il représente un outil d'alerte éventuelle, aussi bien pour les gestionnaires de la faune sauvage que ceux de la santé humaine et animale, d'où sa poursuite avec son adaptation en fonction des besoins.

Grâce au réseau de chasseurs assurant la collecte de matériel biologique sur des animaux prélevés à la chasse, le suivi sanitaire de la grande faune sauvage a continué sur 2020/2021. Le groupe de travail tient à fortement remercier ce réseau de chasseurs même si le nombre de prélèvements a été impacté par le contexte covid. Un programme régional (BVD sur les cerfs), le suivi triennal (tuberculose sur les blaireaux), l'actualité sanitaire (Aujeszky sur les sangliers) et les obligations règlementaires (trichine sur sangliers) ont axé les recherches. Pour la trichine, de nouveau, les résultats sont négatifs.

### **BVD**

Pour cette campagne, 46 cerfs ont été contrôlés et tous les résultats sérologiques et virologiques se sont avérés négatifs. Cela confirme les résultats observés les années précédentes sur les chevreuils et l'absence de circulation du virus BVD dans ces espèces en Creuse, information importante dans le cadre du plan d'éradication de ce virus chez les bovins.

### ***Tuberculose***

Dans le cadre du suivi triennal, des examens ont été effectués sur des blaireaux en 2020/2021. 60 individus ont été contrôlés, tous les résultats se sont avérés négatifs. Pour 2021/2022, ce sont les cerfs et les chevreuils qui vont être concernés avec un objectif d'examen du tractus respiratoire de 50 cerfs et 100 chevreuils. Toute lésion suspecte fera l'objet d'une analyse approfondie avec transmission des éléments au laboratoire national de référence

### ***Maladie d'Aujeszky***

En raison de cas de maladie d'Aujeszky dans des élevages de sangliers de l'Allier en 2020 et 2021 et la contamination de plusieurs chiens de chasse en Aquitaine, un suivi a été effectué sur cette espèce. Une attention particulière a été portée aux zones voisines d'élevages de suidés en plein air et à la limite Est du département. 110 prélèvements ont été effectués et aucun résultat positif n'est ressorti.

### ***Echinococcose alvéolaire***

Un échantillon de 100 prélèvements uniformément répartis sur le département de la Creuse a été programmé. Avec une prévalence de 42 % sur 33 renards, les premiers résultats sont étonnants et inquiétants, un point complet sera fait à la fin de l'étude.

## **CDO Maltraitance**

Cette CDO maltraitance animale se compose de 2 volets :

- Un volet préventif, piloté par une organisation professionnelle agricole (OPA) locale, en concertation avec la DDETSPP, afin de détecter de manière précoce les éleveurs en difficulté pouvant avoir un impact sur le devenir des animaux et d'intervenir en amont pour trouver une solution favorable à l'éleveur et à ses animaux.
- Un volet en situation d'urgence, en cas de maltraitance animale avérée, piloté par l'État pour définir un plan d'action individualisé prenant en compte la situation des animaux et du détenteur ou propriétaire d'animaux avec un élargissement aux animaux de compagnie (chiens, chats, nouveaux animaux de compagnie...).

**GDS Creuse est le pilote du volet préventif** avec une centralisation des données. Les objectifs sont l'amélioration de la détection en amont, qui pourrait s'appuyer sur des outils existants comme le dispositif Agridiff ou en cours de mise en place comme l'observatoire de la mortalité des ruminants (OMAR), un renforcement des échanges entre les intervenants : DDETSPP, Chambre d'Agriculture, GDA, vétérinaires.

### ***Une charte déontologique pour encadrer***

Une charte traduit la volonté partagée entre les partenaires de se référer à un cadre commun de règles, de valeurs et de principes éthiques permettant de concilier les libertés fondamentales, le respect de la vie privée de l'éleveur et la protection du bien-être animal.

Cette charte déontologique a été signée par les représentants des structures membres le 11/07/2019 : GDS Creuse, DDETSPP, Chambre d'Agriculture-EDE, DDT, MSA, Conseil Départemental, SPA, FDSEA, Jeunes Agriculteurs, GTV, SDVEL, Ordre des vétérinaires, ADEEPARC, MSA, organismes de production (CCBE et CELMAR), marchands de bestiaux, Association des Maires et Solidarité Paysans.

En conclusion de la CDO Maltraitance plénière du 21/03/2021, un renforcement du suivi de situation est demandé pour les plus anciens élevages connus. Le comité restreint (DDETSPP, EDE, MSA, DDT et GDS Creuse) s'est réuni 2 fois :

27/07/2021 : 5 dossiers

28/10/2021 : 5 dossiers

Lors du comité restreint du 28 octobre 2021, nous avons convenu de définir conjointement une nouvelle catégorisation des élevages afin d'avoir une meilleure efficacité dans le suivi des dossiers.

Les élevages sont classés en 3 catégories :

Le volet urgence P2

Le volet préventif P1

Le volet vigilance V1 (nouveau) - Il se compose des élevages qui ont été suivis par le passé dans le cadre de la CDO Maltraitance, pour lesquels une amélioration est constatée mais qui nécessitent une surveillance.

Cette surveillance se fait à plusieurs niveaux :

- Une visite tous les 2 ans par les services de l'EDE ou de la DDETSPP en fonction de la situation **ET**, tous les 6 mois
- Un relevé de la situation des mortalités par la DDETSPP
- Un suivi des notifications par l'EDE

En fonction de ces indicateurs d'alerte, une visite par le service concerné pourra être programmée à tout moment dès que cela semble nécessaire.

Au total, 40 dossiers ont été suivis :

- 5 dans le volet d'urgence P2
- 22 dans le cadre de la cellule préventive P1
- 13 en vigilance V1

## INFORMATION

L'évolution constante des données en matière sanitaire exige une nécessaire mise à niveau des connaissances, d'où un effort important réalisé dans ce domaine par GDS Creuse. Cette action ne peut s'avérer efficace que si l'implication des éleveurs est suffisante dans la lecture des courriers, courriels et articles ou dans leur participation aux réunions d'information ou de formation.

### Délégués cantonaux

Une information spécifique est fournie (1 envoi par trimestre) à chaque délégué cantonal afin qu'il soit informé et qu'il puisse s'impliquer dans la diffusion de ces informations et la remontée des problèmes rencontrés sur le terrain.

Les années intermédiaires (pas d'élections), une rencontre des délégués cantonaux est réalisée par secteur afin de faire un bilan de l'année écoulée, de faire le point sur les remontées de terrain et les demandes particulières. Pour 2021, les réunions ont eu lieu les 16, 17, 22, 24, 26 et 29/11/2021. Les échanges ont porté autour des **dossiers d'actualité** suivants :

- Evolution des prophylaxies dans le cadre de la Loi de Santé Animale européenne (LSA).
- La **BVD**, le bilan après une première campagne de dépistage auriculaire.
- La **tuberculose**, sa situation particulière en Nouvelle-Aquitaine, la biosécurité.

### Réunions d'information éleveurs

Notre prochain cycle de réunions et d'élection des délégués cantonaux aura lieu à la fin de l'année.

### Manifestations

GDS Creuse participe aux différentes manifestations proposées aux éleveurs telles que le Sommet de l'Élevage à Cournon, la Fête de l'Agriculture en Creuse, le forum à l'installation ou encore la participation aux différentes assemblées générales des partenaires en fonction des demandes émises.

### Portes Ouvertes

Nos 10<sup>èmes</sup> portes ouvertes n'ont malheureusement pas pu se tenir.

## Information des vétérinaires

L'information des vétérinaires par GDS Creuse s'est maintenue de manière importante avec la fourniture hebdomadaire par voie électronique des articles mis en ligne sur [www.gdscreuse.fr](http://www.gdscreuse.fr). Ils sont ainsi avisés rapidement et peuvent mettre à disposition ces informations à leurs éleveurs. Les cabinets vétérinaires sont également visités tous les ans afin d'échanger sur les problématiques rencontrées, leur présenter les différents outils mis à votre disposition et les actualités sanitaires du département.

Au delà de ces éléments écrits et des réunions organisées en cours d'année sur des thèmes concernant une actualité particulière, l'information des vétérinaires passe aussi par une journée annuelle à destination de l'ensemble des vétérinaires exerçant en Creuse. Elle a porté cette année sur le concept de « One welfare », « Un seul bien-être » et un focus sur la gestion de la douleur lors d'écorchage.

## Information des nouveaux installés

Chaque éleveur qui s'installe fait l'objet d'une visite par GDS Creuse pour une présentation des bases du sanitaire collectif et des aides apportées dans le cadre de l'adhésion à GDS Creuse, en particulier les aides dans le cadre de l'installation.

Pour 2021, **29 nouveaux installés** ont été visités.

Les interventions lors de chaque session « préparation à l'installation » et dans différentes classes du Lycée Agricole d'Ahun, des CFPPA ou CFA participent également à cette nécessaire information et formation sanitaires des éleveurs.

## Journées « Le sanitaire... j'adhère ! » au Lycée Agricole d'Ahun

Une journée sanitaire a été réalisée en novembre 2021 sur la base de la grille de biosécurité bovine.

## Articles techniques

La périodicité de publication d'articles de GDS Creuse est hebdomadaire. Ils sont publiés :

- sur notre site
- via notre lettre d'information,
- sur le site de la Creuse Agricole
- dans le journal « Creuse Agricole »
- sur [pleinchamp.com](http://pleinchamp.com)

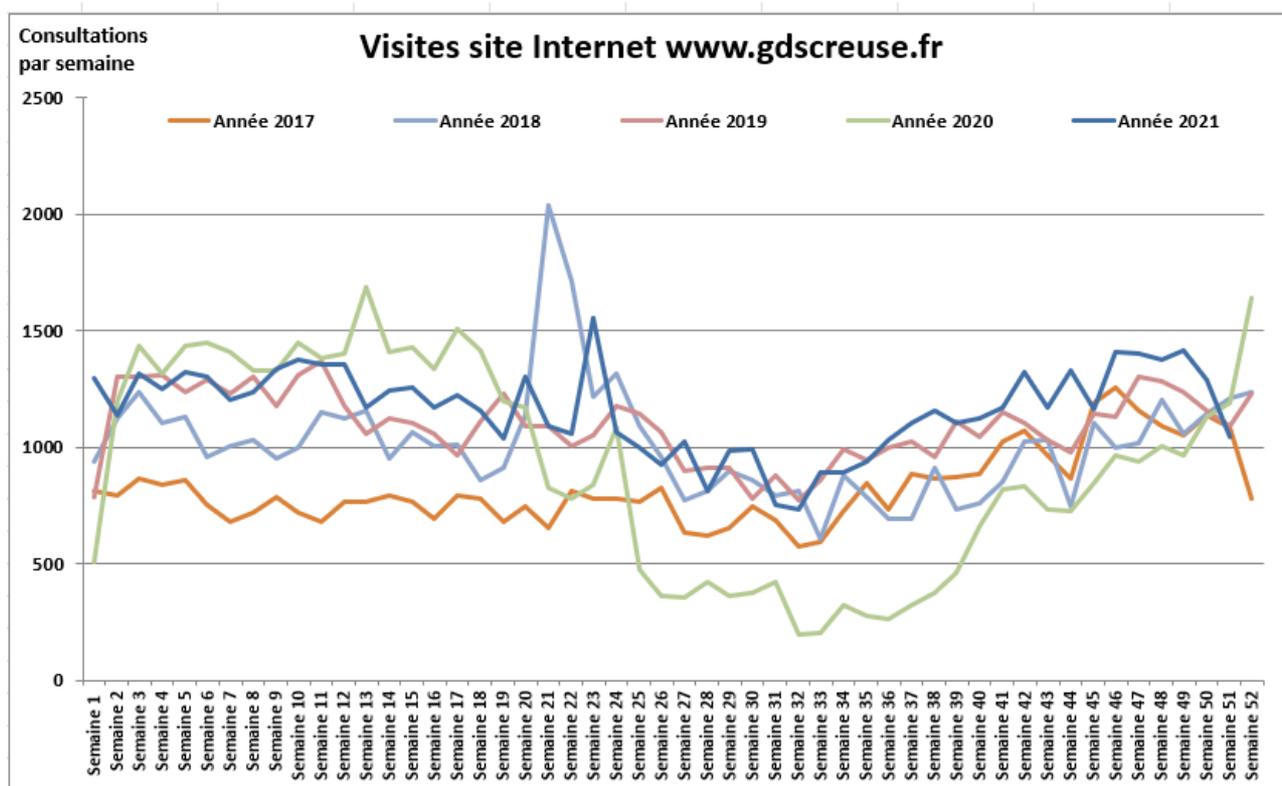
De plus, ils sont repris fréquemment par d'autres partenaires.

## GDS Creuse Mémo

Notre plaquette métier est envoyée à l'ensemble des éleveurs creusois adhérents et elle est fournie aux apprenants du Lycée Agricole d'Ahun. Vous y retrouvez chaque outil présenté de manière résumée. Pour avoir plus de renseignements, il vous est indiqué les personnes à contacter à GDS Creuse.

## Les articles 2021

06/01/2021	One Health et covid-19. Une seule santé pour la Terre, les animaux et les Hommes
13/01/2021	GDS Creuse à vos côtés. Cap sur 2021
20/01/2021	Plan de relance. « Pacte biosécurité et bien-être animal »
27/01/2021	Avortements des ruminants. Une méthodologie précise à appliquer
03/02/2021	Je souhaite écorner mes veaux. Je gère la douleur et j'utilise une technique reconnue
10/02/2021	BVD, tous concernés. Une forte implication des éleveurs
17/02/2021	La teigne. Une pathologie contagieuse
24/02/2021	Le ténia des ovins. Une problématique sanitaire et économique importante
03/03/2021	a paratuberculose caprine. Un impact sanitaire et économique majeur
10/03/2021	Immunité et vaccin. Une science encore en pleine évolution
17/03/2021	Section ovine GDS Creuse. Des outils pour vous accompagner
24/03/2021	Coccidioses bovines. Gérer les facteurs de risque de votre élevage
31/03/2021	Sanitaire porcin. Une situation départementale favorable, la biosécurité face aux menaces
07/04/2021	CA de printemps de GDS Creuse. L'heure des bilans et un tour d'horizon des sujets d'actualité
14/04/2021	La clôture électrique. Une bonne installation connectée
21/04/2021	Assemblée générale de GDS Creuse. Poursuivre nos missions... en restant vigilant sur les évolutions
28/04/2021	J'observe les pieds de mes bovins. Je n'attends pas les boiteries pour intervenir
05/05/2021	Mise à l'herbe des animaux et la gestion sanitaire des bâtiments
12/05/2021	Fumiers et lisiers. Une source de contamination à maîtriser
19/05/2021	Les myiasas avec la menace Wohlfahrtia magnifica. Une vigilance particulière pour cette campagne
26/05/2021	Gestion des strongles digestifs. Le rendez-vous de printemps
02/06/2021	La Loi de Santé Animale, des implications importantes pour tous. L'éleveur au coeur du dispositif
09/06/2021	Le suivi sanitaire de la faune sauvage en Creuse. Résultats 2020/2021. Perspectives 2021/2022
16/06/2021	Les morsures de serpent. Un accident rare mais toujours grave
23/06/2021	GDS France : Une AG sous le signe du multi-espèces et de la gouvernance sanitaire
30/06/2021	Abreuvement au pâturage. De l'eau en quantité et de qualité toute l'année
07/07/2021	CA de GDS Creuse. Point d'étape BVD et perspectives liées à la LS A
14/07/2021	Le frelon asiatique. Un insecte invasif et destructeur
21/07/2021	Le sel chez les ruminants... À tous les animaux, toute l'année!
28/07/2021	Le bovin trouvé mort au pré. Une source d'inquiétude, parfois un défi diagnostic
18/08/2021	Le botulisme chez les bovins. Une pathologie encore méconnue
25/08/2021	Avortements des ruminants. Une méthodologie précise à appliquer
01/09/2021	Préparation au vêlage. 2 mois avant le vêlage, le rendez-vous incontournable
08/09/2021	La santé du veau nouveau-né. Tout se joue dans les premières heures, voire avant
15/09/2021	Paratuberculose en Creuse – Bilan et perspectives. Se protéger et intervenir rapidement lors d'alertes
22/09/2021	BVD. Une forte implication des éleveurs pour cette première campagne de bouclage
29/09/2021	Sommet de l'Élevage. GDS et Farago vous accueillent autour de la biosécurité
06/10/2021	Alerte gale psoroptique ovine. Être très vigilant lors de tout mouvement
13/10/2021	Dératisation : une recrudescence importante cet automne. Un maillon incontournable de la biosécurité en
20/10/2021	Prophylaxie de l'IBR. Bilan et perspectives
27/10/2021	La dictyocaulose, bronchite vermineuse ou strongylose respiratoire. Des conditions météorologiques favorables
03/11/2021	La Loi de Santé Animale européenne (LSA). Quels changements pour les prophylaxies à partir de cette campagne
10/11/2021	« One welfare », « Un seul bien-être ». Le bien-être en élevage au programme de la journée GDS Creuse-GTV 23
17/11/2021	Gestion des strongles gastro-intestinaux. Le rendez-vous d'automne
24/11/2021	Les échinocoques. Deux parasites méconnus qui peuvent contaminer l'homme
01/12/2021	Réunions de secteurs de vos délégués cantonaux. Une proximité indispensable, de riches échanges
08/12/2021	La rentrée en bâtiment. Un moment clé dans la gestion de vos animaux
15/12/2021	Section caprine GDS Creuse. Des outils pour vous accompagner
22/12/2021	Salmonellose bovine, des alertes dans le nord creusois. Être vigilant et respecter les bases sanitaires
29/12/2021	Maladies respiratoires des bovins. Des agents pathogènes à identifier et des facteurs de risque à investiguer



Le nombre de visites en 2021 avoisine les 60.000 contre 47.000 en 2020. La lettre d'information hebdomadaire est envoyée à 1.765 destinataires au 31/12/2021.

## Formations éleveurs :

### Formations « éleveur infirmier de son élevage » :

- **Bovins** : La formation des éleveurs se déroule selon un module de base qui comporte deux journées
  - La première sur l'examen de l'animal malade
  - La seconde sur le médicament vétérinaire et le carnet sanitaire.

Une partie pratique en exploitation (réalisation de gestes techniques ou analyse de la pharmacie) est associée à une partie théorique. Organisées dans le cadre des clientèles vétérinaires en coopération avec le vétérinaire correspondant par groupes de 10 à 15 éleveurs, ces formations recueillent un très bon taux de satisfaction. Ces formations se réalisent dans le cadre de VIVEA sous l'égide et en partenariat avec la Chambre d'Agriculture.

**1 formation a été réalisée en 2021.**

- **Caprins - ovins** : Ces formations se déroulent sur les mêmes bases que celle en élevage bovin.

### Formations organisées en concertation avec les GDA :

A la demande des éleveurs des GDA, les formations à sujet sanitaire sont effectuées par un vétérinaire de GDS Creuse. Pour 2021, le Dr Boris BOUBET est intervenu sur les thématiques suivantes :

- Qualité de l'eau en élevage : 1 réunion
- Biosécurité en élevage porcin : 3 réunions dont 1 en Corrèze

## MUTUALISME

Le mutualisme représente une des bases historiques de l'action de GDS Creuse.

### FMGDS (Fonds de mutualisation des GDS)

Le FMGDS est une association Loi 1901 dont les membres sont les GDS et GDS France.

Le FMS a été créé en 2010 (après fusion avec l'ancien Fonds Fièvre Aphteuse avec apport des actifs), il est opérationnel depuis le 01/01/2012. La création du FMSE a conduit GDS France à modifier le nom et l'objet du FMS devenu FMGDS pour Fonds de Mutualisation des GDS.

« *Le FMGDS a pour objet d'assurer une prise en charge permettant de pallier toute ou partie des pertes économiques ou sanitaires subies par les éleveurs adhérents à leur GDS en cas d'apparition d'un foyer de maladie animale ou consécutives à la mise en œuvre d'un programme collectif volontaire de lutte contre une maladie animale ou de programmes sanitaires relevant de la stricte compétence de ses sociétaires* »

Les pertes prises en charge sont définies par le conseil d'administration du FMGDS qui décide de l'objet et des règles d'indemnisation. Le FMGDS intervient actuellement sur l'indemnisation des élevages touchés par la **besnoitiose** et sur le plan de lutte contre **Wohlfahrtia magnifica**.

Concernant les indemnisations **Wohlfahrtia magnifica**.

Pour les bovins, 2 dossiers indemnisés pour un montant de 830,55 €

Pour les ovins, 3 dossiers indemnisés pour un montant de 938,14 €

Une partie de la réserve du FMGDS stockée dans les départements est rétrocédée aux GDS permettant de financer des actions locales. Un droit de tirage de 408.726,00 € a été accordé en 2015 et un autre de 46.187,00 € en 2017. **50.000,00 €** ont été consacrés à l'**action BVD en 2018 et 2019**, le solde de doit à tirage est donc de 354.913,00 €.

### FMSE (section ruminants)

Le FMSE est un fonds de mutualisation qui a pour objet l'indemnisation des agriculteurs lorsqu'ils subissent des pertes liées à des incidents sanitaires ou environnementaux. Depuis le 01/10/2013, l'adhésion à un fonds de mutualisation agréé est obligatoire. Il a été créé et est administré par des agriculteurs.

Le FMSE a une section commune à tous les agriculteurs et une section spécialisée pour chaque secteur de production. Il est financé à la fois par les agriculteurs, l'Etat et l'Union européenne. L'indemnisation des agriculteurs est financée à 35 % par leurs cotisations et à 65 % sur fonds publics.

La section des éleveurs de ruminants a été créée début 2015 par les organisations agricoles, la Confédération nationale de l'élevage et ses associations spécialisées et par GDS France. Elle est présidée par GDS France. Elle a pour objet d'indemniser les éleveurs de ruminants des préjudices provoqués par les maladies animales. Tous les éleveurs de ruminants professionnels, affiliés au FMSE, qu'ils soient ou non adhérents au GDS sont concernés.

Les maladies potentiellement indemnisables sont celles classées dangers sanitaires de première et de deuxième catégories (arrêté du 29/07/2013) : tuberculose, brucellose, dermatose nodulaire contagieuse, ESB et tremblante, fièvre aphteuse, FCO, botulisme, charbon (Anthrax), fièvre de la vallée du Rift, clavelée, maladie hémorragique des cervidés, péripneumonie contagieuse bovine, peste, rage, stomatite vésiculeuse, variole caprine, agalaxie contagieuse, hypodermose clinique, leucose, BVD, IBR, visna-maëdi. Une révision est attendue avec la nouvelle nomenclature des maladies réglementées dans le cadre de la LSA.

Les pertes prises en charge sont les coûts d'immobilisation des animaux, les pertes d'animaux dues à la mortalité, la dépréciation des animaux, les pertes de production dues à la morbidité des animaux, les coûts liés aux mesures de lutte non pris en charge par l'Etat (nettoyage des locaux, désinfection...).

Les GDS sont en charge de la collecte des cotisations et de l'instruction des dossiers pour le FMSE.

### Fonds de solidarité bovin et mutuelle sanitaire en élevage bovin

La mutuelle sanitaire en élevage bovin est financée par le fonds de solidarité bovin.

Pour la campagne 2020/2021, le montant appelé est de **145.666,00 €**.

La mutuelle sanitaire en élevage bovin peut intervenir lors :

- De pertes importantes d'origine sanitaire pour la salmonellose et la listériose. **2 dossiers** pour **11.184,30 €**.
- De bovin soumis à prophylaxie victime d'un accident au cours de la réalisation (fracture ou strangulation). **6 élevages** en ont bénéficié pour **5.759,01 €**.
- De saisies d'abattoir (partielle ou totale) concernant 7 motifs. Ces motifs sont également éligibles au FAR NA (Fonds d'Assainissement Régional d'Interbev Nouvelle-Aquitaine). **29 élevages** en ont bénéficié pour **5.652,85 €**.
- D'élimination d'IPI (honoraires vétérinaires + indemnisation) ou de recontrôle paratuberculose (ELISA + PCR) pour **94.432,00 €**.

## Fonds Aujeszky

Il a été créé en 1995 par GDS Creuse et intervient, en complément des aides de l'Etat. La collecte de ce fonds s'est faite annuellement de la campagne 1995/1996 à la campagne 1998/1999. Tous les éleveurs ayant adhéré (84 élevages au total) à ce fonds sont répertoriés à GDS Creuse.

Ce fonds s'élève aujourd'hui à **21.701,41 €**.

## Fonds de solidarité porcin

Mis en place en 1999, il a pour objectif d'apporter une aide à l'abattage d'animaux positifs, dans un premier temps vis-à-vis du SDRP et, éventuellement, à l'avenir dans le cadre d'autres pathologies.

Ce fonds s'élève aujourd'hui à **45.621,35 €**.

## Désinfection des bâtiments d'élevage

GDS Creuse, sur ses fonds propres, assure la prise en charge de 50 % du montant HT des frais de désinfection des bâtiments d'élevage, hors frais de déplacement.

Pour 2021, 5 **élevages** ont bénéficié de cette prise en charge pour un montant d'aide de **1.404,07 €**.

## LDA d'Ajain : aides aux analyses et tarifs préférentiels

En Creuse, les analyses sont faites au Laboratoire Départemental d'Analyse d'Ajain. Nous avons la chance de pouvoir nous appuyer sur cet outil de proximité performant, avec du personnel compétent et qui bénéficie du soutien sans faille du Conseil Départemental.

la CREUSE  
le Département

En tant qu'interlocuteur privilégié par le volume d'activité et l'organisation collective apportés, GDS Creuse a signé pour ses adhérents une convention qui permet de bénéficier de tarifs négociés, renforcée par la mise en place du tiers-payant intégral ruminant depuis le 01/10/2020. C'est également pour le LDA une simplification dans la facturation et l'assurance d'être payé.

Cela représente un montant total facturé par le LDA pour l'année 2021 de **1.270.683,55 €** qui se répartissent de la façon suivante :

- 1.249.726,67 € bovins : 549.637,50 € prophylaxie, 112.866,52 € introduction et 587.222,65 € MNR-SSA.
- 14.668,42 € ovins : 7.472,41 € prophylaxie, 41,25 € introduction et 7.154,76 € MNR-SSA.
- 2.360,82 € caprins : 1.237,84 € prophylaxie, 5,50 € introduction et 1.117,48 € MNR-SSA.
- 3.927,65 € porcins : 3.924,90 € prophylaxie et 2,75 € MNR-SSA.

## Programmes contre les maladies non-réglées de l'espèce bovine

Dans le cadre du programme de prévention et de lutte contre les maladies non-réglées de l'espèce bovine, une convention Conseil Départemental – GDS Creuse est opérationnelle depuis plusieurs années.

Concernant le tarif des analyses du LDA, la convention apporte une aide à GDS Creuse qui répercute ces aides directement sur le coût facturé à l'éleveur.

Le soutien financier du Département est destiné à :

- Limiter l'introduction de nouvelles pathologies dans les élevages avec :
  - Une aide de 50 % des frais d'analyses pour les analyses effectuées lors de l'introduction d'un bovin avec billet de garantie conventionnelle (BGC).
  - Une aide de 50 % des frais d'analyses pour les analyses réalisées dans le cadre du dépistage systématique BVD par PCR de mélange pour tout bovin introduit.
  - Une aide de 50 % des frais d'analyses pour les analyses réalisées dans le cadre du dépistage systématique besnoitiose mélange pour tout bovin introduit.
- Permettre la finalisation de l'assainissement IBR de la Creuse avec :
  - Une aide de 50 % des frais afférents à l'acte vaccinal (vaccination et vaccin) des bovins positifs dans les cheptels en assainissement vis à vis de l'IBR.
- Favoriser la mise en place des mesures de surveillance et de lutte contre la BVD en Creuse :
  - Une aide d'un euro par analyse BVD de cartilage auriculaire effectuées dans le cadre du schéma virologique se traduisant par le prélèvement de cartilage sur les veaux lors de la pose des boucles d'identification.

Pour la période du 01/01/2021 au 31/12/2021, nous avons justifié :

- **27.271,31 €** pour les analyses introductions avec utilisation du BGC et pour le dépistage systématique BVD PCR de mélange et besnoitiose mélange à l'introduction.
- **435,67 €** pour la vaccination IBR.
- **125.376,00 €** pour les analyses de cartilage auriculaire BVD.

Soit un total justifié au Conseil Départemental de **153.082,98 €** et il reste à justifier **6.196,42 €** pour les analyses à l'introduction avec BGC sur octobre, novembre et décembre 2021 et **33.389,00 €** pour les analyses BVD cartilage auriculaire sur novembre et décembre 2021.

Au-delà du tarif négocié avec le LDA, nous prenons en charge, en complément de la participation du Conseil Départemental, 50 % des dépistages systématiques BVD PCR de mélange et besnoitiose mélange sur nos fonds soit **13.029,25 €** de participation.

## **Programmes de prévention et de lutte contre les maladies des ovins**

### **Programme d'éradication de la tremblante**

Le Conseil Départemental intervient dans le cadre de la détection des animaux sensibles ou très sensibles à hauteur de 50 % du coût hors taxes des frais afférant au génotypage des ovins dans les élevages adhérents à la section ovine.

### **Diagnostic parasitaire**

Le Conseil Départemental intervient par une prise en charge de 50 % des frais d'analyses coproscopiques effectuées selon les recommandations de GDS Creuse (prélèvements individuels, mélange effectué au LDA d'Ajain) pour les éleveurs adhérents à la section ovine de GDS Creuse.

Cette aide est apportée par le Conseil Départemental pour les analyses effectuées dans le cadre de la présente convention, dans la limite de 1.000,00 €.

Pour la période du 01/01/2021 au 31/12/2021, nous avons justifié **1.114,93 €** pour la tremblante sachant qu'il reste à justifier **860,00 €** pour les analyses parasitaires.

## **Programmes de prévention et de lutte contre les maladies des équins**

Les éleveurs adhérents à la section équine bénéficient d'une aide de 50 % des frais d'analyses AVE, AIE, MCE, avortements et parasitisme sur présentation de la facture acquittée.

Cette aide est apportée par le Conseil Départemental dans la limite de 1.000,00 €.

Pour la période du 01/01/2021 au 31/12/2021, nous avons justifié **40,77 €**.

## Aides à l'installation

GDS Creuse, dans le cadre de la charte départementale d'installation en agriculture, apporte à tous les éleveurs qui viennent de s'installer :

- **Pour les bovins :**
  - Une prise en charge de 100 % du bilan sanitaire d'élevage (BSE).
  - Bons pour deux visites vétérinaires d'introduction et les analyses correspondantes.
  - Bon pour une participation à une formation « éleveur infirmier de son élevage ».
- **Pour les ovins :**
  - Une prise en charge de 100 % du bilan sanitaire d'élevage (BSE).
  - Un chéquier de 90,00 € pour des analyses d'herbe et/ou de fèces.

## Mise à disposition de la salle de réunion de GDS Creuse

Conformément à nos valeurs fondatrices de coopération et de mutualisme, le bâtiment GDS Creuse a été conçu pour pouvoir mettre à disposition des autres OPA notre salle de réunion en journée et en soirée.

Les structures suivantes (FDSEA, SAFER, JA, Agri Emploi 23, Service de Remplacement, ADEEPARC, Creuse Agricole, Chambre d'Agriculture, GTV, SDVEL, DDCSPP...) l'utilisent régulièrement.

## Bilan cotisations et honoraires campagne 2020/2021

### Cotisations

- **295.971 UGB et 420.430 bovins moyens dans 2.453 cheptels** ont cotisé à GDS Creuse pour un montant de **555.530,15 €** de cotisation GDS Creuse, **145.666,00 €** pour le fonds de solidarité bovin, **438.547,04 €** (HT) de cotisation suivi et gestion certification, **378.731,60 €** (HT) de cotisation plan d'éradication BVD, **42.043,00 €** de FMSE et **20.682,30 €** de CSSA (section recherche).
- **57.185 PBC ovins et caprins et 63.660 recensements dans 895 cheptels** ont cotisé pour un montant de **26.415,78 €** de cotisation GDS Creuse, **1.273,20 €** de FMSE et **774,17 €** de CSSA (section recherche).
- **105 équins dans 25 cheptels** ont cotisé pour un montant de **572,00 €** de cotisation GDS Creuse et **1.295,00 €** de mutuelle équarrissage.
- **Le GDS apicole** a cotisé pour un montant de **101,75 €**.

### Honoraires

Pour la campagne 2020/2021, ont été enregistrées les opérations suivantes :

- Bovins :
  - Prophylaxie : 197.168 PS, 3.931 vacations pour un montant HT de **646.327,88 €**
  - Introductions : 1.955 PS 1<sup>er</sup> bovin sans tub, 2.236 PS du 2<sup>ème</sup> au 7<sup>ème</sup> bovin sans tub, 1.708 PS à partir du 8<sup>ème</sup> sans tub, 30 PS 1<sup>er</sup> bovin avec tub, 32 du 2<sup>ème</sup> au 7<sup>ème</sup> bovin avec tub et 3 à partir du 8<sup>ème</sup> avec tub **114.041,46€**
  - Visite MNR-SSA : **17.561,49 €**
- Ovins : 3.692 PS, 108 vacations pour un montant HT de **7.298,44 €**
- Caprins : 722 PS, 20 vacations pour un montant HT de **1.392,54 €**
- Porcins : 2.358 PS, 198 vacations pour un montant HT de **11.959,04 €** (mutualisé ASPNA)

Les honoraires reversés aux vétérinaires pour l'ensemble de ces actes s'élèvent à **798.580,85 € HT**.

## Cotisations et honoraires campagne 2021/2022

### Cotisations annuelles GDS Creuse

Le Conseil d'Administration de GDS Creuse, réuni le 09/12/2021, a adopté les tarifs suivants pour les différentes cotisations GDS Creuse pour la campagne 2020/2021 :

#### **Bovins** (UGB = UGB moyen)

- Cotisation GDS Creuse bovin : 1,96 €/UGB
- Plan éradication BVD : 1,50 €/UGB
- Fonds de solidarité bovins : 0,50 €/UGB
- Maladies certifiées : 1,30 €/UGB

#### **Ovins** (RCT = recensement et FFT = forfait par élevage)

- Cotisation GDS Creuse >50 : 0,33 €/RCT
- Cotisation GDS Creuse <50 : 12,50 € FFT

#### **Caprins** (RCT = recensement et FFT = forfait par élevage)

- Cotisation GDS Creuse >25 : 0,56 €/RCT
- Cotisation GDS Creuse <25 : 13,68 € FFT

#### **Autres espèces**

- Chevaux :
  - Section équine
    - Forfait par détenteur 15,00 € Par équidé de plus d'un an 7,00 €
    - Mutuelle équarrissage
      - Tarif adhérent section équine 10,00 € / par équidé de plus d'un an
      - Tarif non-adhérent section équine 15,00 € / par équidé de plus d'un an
- Abeilles : 101,75 € avec le GDS apicole
- Pisciculture : 0,00 € par pisciculture

### Honoraires vétérinaires

La commission bipartite, constituée de représentants des éleveurs (Présidents de GDS Creuse et de la Chambre d'Agriculture) et des vétérinaires (Président du SDVEL et Délégué de l'Ordre) définissent les tarifs des interventions lors des opérations de prophylaxie en présence de la DDETSPP. Cette commission s'est déroulée le 21/09/2021.

#### **PROPHYLAXIES**

##### **Bovins**

- Prise de sang : 2,71 €
- Vaccination IBR 1,65 €
- IDC (sans fourniture tuberculine) 7,62 €
- Vacation déplacement : 36,00 €
- Majoration horaire : 36,00 € / ½ heure

##### **Ovins**

- Prise de sang 1,09 €
- Vacation 36,00 €
- Contrôle Sanitaire Officiel (CSO) tremblante (visite initiale et annuelle) 84,49 €

##### **Caprins**

- Prise de sang 1,09 €
- Vacation 36,00 €
- Contrôle Sanitaire Officiel (CSO) tremblante (visite initiale et annuelle) 84,49 €

##### **Porcins**

- Prise de sang 2,71 €
- Vacation 36,00 €

### **CONTROLES AUX MOUVEMENTS BOVINS**

#### **1<sup>er</sup> bovin**

- Contrôle brucellose, IBR, tuberculose et hypodermose 82,33 €
- Contrôle sans tuberculination 47,71 €
- Contrôle sans vacation 11,71 €

#### **2<sup>ème</sup> au 7<sup>ème</sup> bovin**

- Contrôle brucellose, IBR, tuberculose et hypodermose 19,33 € / animal
- Contrôle sans tuberculination 11,71 € / animal

#### **À partir du 8<sup>ème</sup> animal**

- Contrôle brucellose, IBR, tuberculose et hypodermose 10,33 € / animal
  - Contrôle sans tuberculination 2,71 € / animal
- Varron traitement 1,16 €

### **PLANS GDS Creuse**

#### **Bovins**

- Vacation euthanasie des IPI : 36,00 €
- Euthanasie des IPI (par animal) 31,00 €
- Visite annuelle dérogatoire 57,85 €
- Visite plan GDS Creuse 80,00 €

### **CONTROLES D'INTRODUCTION OVINS et CAPRINS**

#### **Prise de sang**

- 1<sup>er</sup> animal : 47,71 €
- 5 suivants : 2,00 €/animal
- A partir du 6<sup>ème</sup>: 1,09 €/animal

## CONCLUSION

Année après année, notre concept « Le sanitaire... J'adhère ! » nous guide dans nos missions quotidiennes. Vous le retrouvez décliné par actions dans votre GDS Creuse Memo 2022.

Par ses missions de « garanties des élevages », de « maîtrise des risques », de « mutualisme » et « d'information », GDS Creuse adapte son action et continuera à l'actualiser en fonction des évolutions de vos cheptels, de vos besoins et de l'environnement réglementaire comme nous l'avons vu pour l'entrée en application de la Loi de Santé Animale européenne, tout en conservant les bases fondamentales de la lutte sanitaire collective, indispensables pour sa réussite.

Avec la BVD, nous sommes face à un chantier d'envergure pour l'élevage bovin. Cette maladie a un fort impact économique en élevage et un impact commercial national, européen et international conséquent. Pour parvenir à son éradication, l'implication de tous est nécessaire et devra être complétée par des mesures de maîtrise et de contrôle des mouvements.

Au quotidien, nous accompagnons éleveurs et vétérinaires à l'aide de la « boîte à outils » et des actions proposées aux différentes sections par espèce, dans le cadre de notre mission OVS multi-espèces. La commande groupée de matériel de biosécurité va permettre à tous d'améliorer leur situation à un coût maîtrisé.

Nous restons très attachés à la qualité de notre partenariat avec les structures professionnelles locales (organisations professionnelles vétérinaires, services vétérinaires, service élevage de la Chambre d'Agriculture, Conseil Départemental et son laboratoire départemental d'analyses) et à notre implication dans la FRGDS Nouvelle-Aquitaine ou auprès de GDS France.

Au final, notre objectif commun reste inchangé, rester au service des éleveurs et maintenir une bonne coopération entre tous **pour un troupeau sain, sûr et rentable.**

**Rappelons que, quelle que soit la situation, le respect des mesures sanitaires de base ou biosécurité, permet d'éviter d'importantes difficultés.**



# Exposé

# DDETSPP



**RAPPORT D'ACTIVITÉ 2021  
DU SERVICE VÉTÉRINAIRE**

**Protéger la santé et le bien-être animal**

**Une situation sanitaire favorable grâce à la mobilisation du réseau sanitaire**

Le niveau sanitaire des exploitations creusoises reste particulièrement satisfaisant. Les évènements sanitaires dans les pays voisins et dans d'autres départements français demandent une vigilance particulière de tous les acteurs, et conduisent à des mesures de prévention renforcées dans les filières animales concernées.

Alors que la tuberculose bovine avait disparu de la Creuse depuis de nombreuses années, un foyer a été détecté en juin 2021 dans un atelier dérogatoire, en lien épidémiologique avec un foyer de Dordogne. La bonne gestion de l'atelier de l'engraissement et la mise en place des mesures de police sanitaire ont permis de cantonner et d'éradiquer le foyer, sans extension au cheptel allaitant à proximité. Néanmoins, la situation de la tuberculose en Nouvelle-Aquitaine mobilise l'ensemble des acteurs pour prévenir de nouveaux foyers dans le département.

La peste porcine africaine s'est installée en Italie (Piémont). Des cas de maladie d'Aujeszky sont détectés dans les départements proches. Les départements du sud-ouest et de l'ouest de la France doivent faire face à plusieurs centaines de foyers d'influenza aviaire, ce qui a contraint au passage de tout le territoire au niveau de risque élevé. En juillet 2021, une suspicion de foyer d'influenza s'est révélée négative.

Quelques données sur la surveillance des principales maladies animales en 2021 :

Bovins		Ovins / caprins	Volailles	Porcins	Animaux de compagnie et de loisir	Apiculture
<b>Prophylaxie Brucellose</b> 2 433 élevages 93 hors campagne 45 suspensions 2 déqualifications 17 faux positifs	<b>Tuberculose</b> 27 suspicions en abattoir 6 investigations en lien épidémiologique → 1 foyer (abattage total) 0 cheptel à risque	<b>Brucellose</b> Pas de cas positif confirmé  <b>7 déclarations avortement (9 animaux)</b>  <b>ESST</b> 944 prélèvements (négatifs)	<b>Influenza Aviaire</b> 1 suspicion 11 dérogations à la claustration 3 APMS de mise en place poussins 1j 2 dérogations de transport pour lâcher de gibier	<b>Aujeszky / Brucellose</b> Pas de cas positif confirmé  <b>Biosécurité</b> 3 inspections  <b>21 visites sanitaires</b>	<b>Rage</b> 22 mises sous surveillance morsure/griffure 1 AP importation illégale 3 AP euthanasie  <b>27 visites sanitaires équines</b>	<b>Aethina tumida / Loque américaine</b> Aucune déclaration  <b>1 déclaration mortalité massive</b>
<b>233 déclarations avortement (263 animaux)</b>  <b>1658 visites sanitaires</b>	<b>ESB</b> 6566 prélèvements (négatifs) 1/3 pour 23	<b>132 visites sanitaires</b>	<b>Salmonelles</b> 50 élevages en dépistage 208 prélèvements (1 positif)  <b>Biosécurité</b> 8 inspections  <b>8 visites sanitaires</b>			

## La protection des animaux : toujours une priorité

En 2021, malgré les contraintes liées à l'épidémie COVID, les inspections ont permis de suivre les situations les plus préoccupantes ; la CDOMA (Cellule Départementale Opérationnelle Maltraitance Animale) a pu se réunir deux fois en format restreint afin d'évoquer et faire avancer les dossiers les plus anciens.

Les signalements et plaintes sont toujours relativement nombreux. Des conditions météorologiques n'ont pas permis une récolte de foin optimale et ont favorisé le parasitisme. Le service assure le suivi des élevages connus, par recontrôles des mises en demeures, par le suivi des mortalités, etc.

Le service vétérinaire a impulsé la mise en place d'un groupe de travail sur la prise en charge des animaux accidentés non transportables en vue de leur abattage.

### Les inspections et contrôles en 2021 :

- > 43 inspections protection animale des animaux de rente (suivi de plaintes, contrôles conditionnalité, suivi des établissements non conformes) avec 19 mises en demeure et 2 PV
- > autres inspections concernant les animaux de rente :
  - > 11 inspections pharmacie en élevage, avec 2 mises en demeure
  - > 3 inspections biosécurité, 3 mises en demeure
- > 17 inspections d'établissements détenant des animaux de compagnie et de loisir

## Les échanges et les exportations : un secteur dynamisé par les bovins

Qu'il s'agisse d'animaux vivants ou de denrées alimentaires d'origine animale, les opérations de certification sanitaire, associées à des contrôles ciblés, ont permis de vérifier le respect des garanties sanitaires demandées par les pays importateurs, condition indispensable au maintien de la confiance des partenaires commerciaux.

Après la baisse de 3 % en 2020, les échanges et exports vers les pays tiers de bovins ont progressé de 12 % en 2021. La reconnaissance du programme d'éradication IBR de la France a transféré une partie de la certification de la DDETSPP vers les VOP (Vétérinaire officiels privés)

Espèces	Union européenne	Pays-tiers
Bovins	61 351	729 (29 certificats)
Porcins	230	
Ovins	4	
Équidés	8	
Carnivores		21
Œufs à couver		236 980 œufs (22 certificats)

Les denrées alimentaires d'origine animale ont fait l'objet de 177 certificats vers les pays tiers, dont 120 pour le lait et les produits laitiers, et 57 pour des pâtisseries.

## La garantie d'un environnement de qualité

La politique d'inspection au titre de la protection de l'environnement, de la protection de la nature et des établissements manipulant des sous-produits animaux (équarrissage, méthaniseurs), s'appuie sur une analyse des risques adaptée au contexte local, et contribue ainsi à l'objectif de « mieux vivre ensemble » en garantissant la sécurité publique et la maîtrise des risques de pollutions et de nuisances.

<b>Sous-produits animaux</b>	1 agrément sanitaire méthanisation 1 enregistrement relatif à la manipulation de sous-produits animaux 5 autorisations d'utilisateur final (nourrissage de meutes de chiens)
<b>Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE)</b>	1 arrêté enregistrement 15 inspections 120 récépissés de déclaration
<b>Faune sauvage</b>	14 enregistrements de déclarations de détention d'animaux d'espèces non domestiques

### Protéger la santé du consommateur : la qualité dans l'assiette

La surveillance de la sécurité sanitaire s'exerce sur toute la chaîne alimentaire, du champ à l'assiette, en s'appuyant sur :

-- l'inspection des établissements de production, découpe, transformation, entreposage et distribution des denrées alimentaires d'origine animale, par exemple restauration collective, restauration commerciale, marchés, vente directe à la ferme, boucheries-charcuteries, grandes et moyennes surfaces...

-- la réalisation de prélèvements tout au long de la chaîne alimentaire (plans de surveillance et de contrôle) sur des résidus chimiques (résidus de médicaments vétérinaires, contaminants de l'environnement...), des contaminants microbiologiques (Listeria, histamine...) et environnementaux (radionucléides...)

-- la gestion des alertes en cas d'anomalie détectée sur un produit, et des toxi-infections alimentaires collectives.

Deux opérations de contrôles renforcés sont menées au cours de la période estivale (53 inspections de restaurants, camps de vacances, marchés de producteurs...) et lors des fêtes de fin d'année (76 inspections concernant les produits festifs, marchés de Noël...).

#### Chiffres clés :

##### 212 établissements inspectés

94 % de ces établissements ont présenté un niveau d'hygiène « **Très satisfaisant** » ou « **Satisfaisant** »

12 mises en demeure  
1 procès-verbaux

5 intructions de dossiers de demande d'agrément sanitaire

185 prélèvements tout au long de la chaîne alimentaire (aucune non-conformité)

5 alertes sanitaires (dont 1 alerte nationale)

2 suspicions de TIAC (restauration collective) non confirmées

# Rapport d'orientation





L'actualité sanitaire des animaux de rente vient rappeler que tout élevage peut à un moment être frappé par une pathologie introduite : situation de la tuberculose bovine en Nouvelle-Aquitaine, épisode d'influenza aviaire dans le sud-ouest et en Vendée, arrivée de la Fièvre Porcine Africaine en Italie. Mais nombre de menaces sanitaires sont encore plus proches et nécessitent une attention de tous les jours au sein de nos élevages. C'est ce qui guide et va guider notre action pour l'année à venir.

**La notion de biosécurité** a fait son apparition il y a quelques années dans le monde de l'élevage et le mot semble encore abstrait pour certains éleveurs. Et pourtant, la plupart du temps, ce n'est que la mise en application de mesures simples, peu onéreuses et du bon sens ! Et si le mot est nouveau dans notre environnement, votre GDS avait largement anticipé la liste des actions à mettre en œuvre dans notre communication autour de notre concept « Le sanitaire, j'adhère ! ».

**Il faut maintenir la surveillance des troupeaux pour garantir les échanges.** Avoir un cheptel sain est le meilleur moyen de ne pas contaminer le secteur intermédiaire et le voisinage. Cela passe par une surveillance annuelle des maladies réglementées. Avec l'application de la Loi de Santé Animale européenne, les modalités pratiques de cette surveillance ont et vont évoluer. Lorsque que l'incidence d'une pathologie diminue, un échantillonnage d'animaux suffit dans les élevages indemnes. En revanche, la pression doit s'accroître sur les cheptels non indemnes pour s'assurer qu'ils ne puissent pas contaminer d'autres élevages, avec le soutien de tous. La mise en œuvre des mesures dès la dernière campagne pour l'IBR nous a permis de continuer sans problème à certifier les exportations et l'objectif de fin d'éradication en 2026 est plus que jamais atteignable en Creuse. Des évolutions sont encore à venir pour la surveillance de la brucellose et de la leucose. Nous sommes acteurs de ces changements en participant aux réflexions nationales et nous ne manquerons pas de vous tenir informés au fur et à mesure des éléments en notre possession.

**Restez vigilant lors des mouvements ou des contacts de pâturage.** Le contact animal – animal reste le principal facteur de risque de contamination d'un cheptel. Ne relâchons pas la garde ! Restons vigilants en toute circonstance ! La connaissance du statut du cheptel vendeur et l'isolement de tout bovin introduit ou réintroduit par exemple est une mesure simple à mettre en œuvre et qui permet à l'éleveur de maîtriser à 100 % le risque. Au pré, la mise en place de doubles clôtures pour éviter le contact direct avec les animaux du voisinage est une nécessité.

**La BVD est un parfait exemple de la nécessité de mise en œuvre des mesures de biosécurité.** Avec la mise en place du plan d'assainissement, la connaissance de la dynamique de contamination de cette maladie progresse. Le facteur voisinage est prépondérant, que ce soit par le contact direct des animaux ou par le portage humain ou matériel. Si on souhaite aller vers l'éradication, il faut mettre en œuvre tous les leviers d'action : surveillance des cheptels, élimination des IPI, maîtrise des contaminations. L'implication des éleveurs est forte, elle est à poursuivre et les premiers résultats sont convaincants. L'incidence de la maladie baisse déjà sur tout le territoire creusois. Nous saluons la collaboration avec le service élevage de la Chambre d'Agriculture, le partenariat avec les vétérinaires, au cœur de la collecte des prélèvements et au plus près des éleveurs dans l'assainissement des troupeaux, ainsi que l'aide financière du Conseil Départemental et technique du Laboratoire Départemental d'Analyses. Cette implication collective est la preuve de l'intérêt du plan pour l'élevage et les éleveurs, par la diminution de l'impact clinique de la BVD et la garantie « non IPI » pour les animaux commercialisés. Il ne faudrait cependant pas qu'une infime minorité vienne entraver cette action collective. Pour les éleveurs qui ne respectent pas les règles, que ce soit en ne transmettant pas les cartilages pour analyse ou en refusant d'éliminer les veaux IPI, l'appui des services de l'Etat est nécessaire. Il en est de même pour la gestion des mouvements, oubliée de l'arrêté ministériel du 31 juillet 2019. Une action régionale est en cours qui nécessitera le soutien de toutes les composantes professionnelles. L'objectif, éviter la sortie d'animaux

virémiques depuis les foyers et s'assurer que tous les animaux introduits en élevage bénéficient de l'appellation « bovin non IPI ».

**Nous mettons en place des actions concrètes pour la mise en œuvre de la biosécurité en élevage.** Une sensibilisation est faite auprès des apprenants du Lycée agricole d'Ahun et les échanges que nous avons lors de la visite des nouveaux installés démontrent que le message a porté et a du sens dans les exploitations. Pour permettre aux éleveurs de mieux maîtriser le risque lié aux visiteurs et aux effluents d'élevage, nous proposons une commande groupée de matériel de biosécurité à prix coûtant par l'intermédiaire de notre filiale Farago Creuse. Et nous mettons à disposition les grilles d'autoévaluation biosécurité ruminants conçues par GDS France pour permettre à chacun de situer le niveau de protection de son élevage.

**Nous sommes également sensibles à la problématique du maillage vétérinaire.** Par ses connaissances scientifiques et sa proximité avec l'éleveur, le vétérinaire libéral est un maillon indispensable de la biosécurité en élevage. Nous observons avec inquiétude les difficultés de recrutement et la nécessité de remplacer les vétérinaires faisant valoir leur droit à la retraite dans les prochaines années. Sans eux, plus de surveillance et de garanties sanitaires, un risque accru pour le bien-être animal si les animaux ne peuvent être soignés dans les délais et une inquiétude pour les éleveurs dans les territoires concernés. Le sujet est vaste, mettant en jeu mode de recrutement, attractivité du métier et du territoire, rémunération de la veille sanitaire, organisation de la permanence et de la continuité des soins... Il faudra certainement imaginer de nouveaux dispositifs de fonctionnement et réinventer le modèle économique, comme le propose la loi DDADUE du 03/12/2020. Nous serons partenaires de ce chantier, comme c'est déjà le cas avec l'appel à manifestation d'intérêt sur le sujet.

**La FRGDS NA a été désignée OVS animal unique pour la période 2019 – 2024.** Au niveau local, nous allons poursuivre cette implication multi-espèces. Pour nos sections ovines et caprines, nous proposons aux éleveurs des actions techniques, des aides financières et pouvons les accompagner dans la réalisation des grilles d'autoévaluation biosécurité adaptées à leur production. Pour les porcins, GDS Creuse est désormais membre de l'Association Sanitaire Porcine Nouvelle-Aquitaine et référent pour le Limousin. Nous allons continuer à gérer la prophylaxie porcine SDRP et Aujeszky, en concertation avec les services de la DDETSPP, et accompagner les éleveurs sur la biosécurité de leurs exploitations. Notre section équine se développe progressivement et devrait servir de modèle à la future section de la FRGDS NA.

**Les GDS, c'est aussi un réseau national** basé sur des structures départementales, créées par les éleveurs il y a près de 70 ans pour gérer la délégation de surveillance des maladies réglementées. Ce réseau s'est ensuite organisé en structures régionales et nationales, qui fédèrent les compétences, remontent les attentes du terrain et construisent le sanitaire collectif. Le transfert financier correspondant à cette délégation est notoirement insuffisant comme le démontre année après année le compte-rendu financier annuel. Si l'Etat ne veut pas assumer la totalité des coûts liés aux missions des GDS, il doit nous permettre d'appeler les cotisations correspondantes et sécuriser leur paiement. Il en va de l'avenir de nos structures qui ont démontré leur capacité à faire progresser l'état sanitaire global du cheptel français.

**Nous sommes très attachés à notre rôle d'interlocuteur de proximité et de « guichet unique » du sanitaire.** Notre boîte à outils s'étoffe et se renouvelle chaque année, pour répondre aux attentes des éleveurs et des vétérinaires. La mise en place du tiers-payant intégral ruminants permet à tous les adhérents de bénéficier de tarifs négociés sur toutes les analyses effectuées au LDA d'Ajain. Nous allons poursuivre nos actions de formation en collaboration avec les services de la Chambre d'Agriculture,

d'information par notre article hebdomadaire et votre GDS Creuse Memo et nos échanges au travers de nos rencontres, si le contexte sanitaire le permet. Quelles que soient les évolutions à venir, nous resterons attachés à notre échelon départemental et aux valeurs fondatrices des GDS.

**Les structures ne sont faites que d'hommes et de femmes !** En tout premier lieu, vous, les délégués cantonaux, qui nous remontez les éléments de terrain et relai de communication de nos actions. N'hésitez pas à nous solliciter, notre action n'en sera que plus pertinente. 2022 est une année électorale, nous comptons sur vous pour identifier des profils d'éleveurs sensibilisés aux problématiques sanitaires et susceptibles de s'investir. Ensuite, les administrateurs, forces de décision et dont l'implication dans les diverses commissions régionales est nécessaire. Cette représentation est indispensable, ne laissons pas d'autres décider de notre avenir ! Enfin, les salariés de GDS Creuse et de sa filiale Farago Creuse, qui ont tenu bon dans un contexte compliqué. Soyez tous remerciés pour votre application.

**Enfin, au nom de tous les éleveurs**, je tiens à remercier une fois de plus nos partenaires : les vétérinaires, relai indispensable de nos actions, la DDETSPP et son Service Santé Animale, le Laboratoire Départemental d'Analyses, le Conseil Départemental, le service élevage de la Chambre d'Agriculture, les OPA locales avec lesquelles nous collaborons et plus largement nos instances régionales et nationales.

**Comme depuis 1953**, nous allons continuer à assurer la surveillance sanitaire du cheptel creusois autour de nos valeurs de solidarité, mutualisme, indépendance et impartialité. L'objectif, des animaux en bonne santé, productifs, donnant des produits sains pour une meilleure valeur ajoutée. **Que 2022 nous permette de poursuivre le travail accompli, dans le respect de nos valeurs historiques.**

**Le 07 avril 2022**  
**Le président de GDS Creuse**  
**Philippe MONTEIL**



# Annexes



# GDS Creuse = 78 délégués cantonaux

(Administrateurs)

## AHUN : 5 délégués

<b>Mathilde MARTIN</b>	Le Mas	23120 BANIZE
<b>Francis COUDERT</b>	Chasselines	23480 ST MICHEL DE VEISSE
<b>Claude COUQUET</b>	Ponsat	23250 ST GEORGES LA POUGE
<b>Benoit COSTE</b>	13, Bonnefond	23250 ST GEORGES LA POUGE
<b>Florent MOREAU</b>	Génétine	23250 PONTARION

## AUBUSSON : 4 délégués

<b>Amélie BEC-AZAM</b>	2, Le Mont	23700 MAINSAT
<b>Pierre CLERMONTEL</b>	Le Bourg	23190 LUPERSAT
<b>Sabrina RAMBERT</b>	Les Bordes	23200 BLESSAC
<b>Franck BEZON</b>	Baboneix	23200 LA CHAUSSADE

## AUZANCES : 9 délégués

<b>Didier DUBOSCLARD</b>	Gaschard	23260 MAGNAT L'ETRANGE
<b>Jean Michel DESARMENIEN</b>	Charousseix	23700 ROUGNAT
<b>Jean Luc MONGOURD</b>	Bariteaux	23700 CHARD
<b>Robin LECLERC</b>	Chazepaud	23260 SAINTBARD
<b>Sébastien BROUSSE</b>	La Chassagne	23420 MERINCHAL
<b>Denis RAVEL</b>	Dondanette	23700 LES MARS
<b>Mickaël MAGNIER</b>	Villefavent	23700 DONTREIX
<b>Ketty MOULY</b>	1, Chamoureix	23100 ST MARTIAL LE VIEUX
<b>Vincent BONNARET</b>	Pouchol	23700 DONTREIX

## BONNAT : 6 délégués

<b>Ludovic METON</b>	14, Le Quéрут	23220 BONNAT
<b>Jean Philippe PAROTON</b>	Mégrets	23270 ROCHES
<b>Jean Claude BUJEAUD</b>	14, Le Theil	23220 BONNAT
<b>Didier RAPINAT</b>	La Verrière	23270 ST DIZIER LES DOMAINES
<b>David DESASSURE</b>	Etat	23220 CHENIERS
<b>Sébastien PAROT</b>	Rebouyer	23350 GENOUILLAC

## BOURGANEUF : 4 délégués

<b>Yannick Sulpice</b>	Le Bourg	23400 FAUX MAZURAS
<b>Gérard VALAUD</b>	Murat	23400 SAINT DIZIER LEYRENNE
<b>Mickaël DUPHOT</b>	2, La Vergne	23400 MASBARAUD MERIGNAT
<b>Eric MONTLARON</b>	1, Chauverne Piolet	23400 SAINT DIZIER LEYRENNE

## BOUSSAC : 4 délégués

<b>Jean Paul CARCAT</b>	Montabret	23600 BUSSIÈRE ST GEORGES
<b>Olivier CHOLIN</b>	La Plante	23600 BUSSIÈRE ST GEORGES
<b>Max CHEZEAUD</b>	15, Chatres	23600 SOUMANS
<b>Thierry LEMASSON</b>	La Brousse	23600 ST SILVAIN BAS LE ROC

## DUN LE PALESTEL : 5 délégués

<b>Fabrice DESRIEUX</b>	Le Baron	23360 NOUZEROLLES
<b>Lionel LAVALETTE</b>	La Chinaud	23450 FRESSSELINES
<b>Laurent BERGER</b>	15, Le Grand Marseuil	23800 LA CELLE DUNOISE
<b>Jean Yves DEBROSSE</b>	Lascoux	23800 MAISON FEYNE
<b>Agnès PENOT</b>	La Quénière	23800 VILLARD

## EVAUX LES BAINS : 9 délégués

<b>Morgan SIMONET</b>	La Fosse	23110 RETERRE
<b>Daniel MONTAGNE</b>	Sainte Marie	23170 AUGÉ
<b>Thibault AUBERT</b>	1, Malleville	23110 RETERRE
<b>Sylvain PARIS</b>	Masroudier	23110 SANNAT
<b>Yves HENRY</b>	Le Bourg	23170 AUGÉ
<b>Christian THURET</b>	5, Rue du Gasnon	23170 NOUHANT
<b>Didier MARCHAND</b>	Gandouly	23170 VIERSAT
<b>Agnès BALLET</b>	10, Puylatat	23110 SANAT
<b>Joël ROUGERON</b>	3, Chaumazelle	23110 ST JULIEN LA GENETE

## FELLETIN : 5 délégués

<b>Céline CARBONNET</b>	Sannebèche	23500 SAINT FRION
<b>Jonhny BETOULAUD</b>	Mazeau Soumeix	23460 ROYERE DE VASSIÈRE
<b>Bernard VIALATOUX</b>	Saint Antoine	23460 ROYERE DE VASSIÈRE
<b>Mickaël DEBORD</b>	Fontfrède	23500 SAINT FRION
<b>Michaël LEROUDIER</b>		23500 SAINT FRION

## GOUZON : 9 délégués

<b>Philippe MONTEIL</b>	La Bussière	23130 LE CHAUCHET
<b>Pascal COURTITARAT</b>	Chaises	23130 SAINT DIZIER LA TOUR
<b>Marie Odile DAVID</b>	Batacourat	23140 CRESSAT
<b>Régis DESFOUGERES</b>	5, La Peyre	23140 PIONNAT
<b>Bernard DUTHEIL</b>	Bête	23230 TROIS FONDS
<b>Stéphane CHATONNET</b>	Montcheny	23270 LADAPEYRE
<b>Olivier MOREAU</b>	La Foudrasse	23130 PEYRAT LA NONIERE
<b>Béatrice PARBAILE</b>	2, L'Age	23140 PARSAC
<b>Thierry JAMOT</b>	Fontanas	23200 ST MEDARD LA ROCHETTE

## GRAND BOURG : 7 délégués

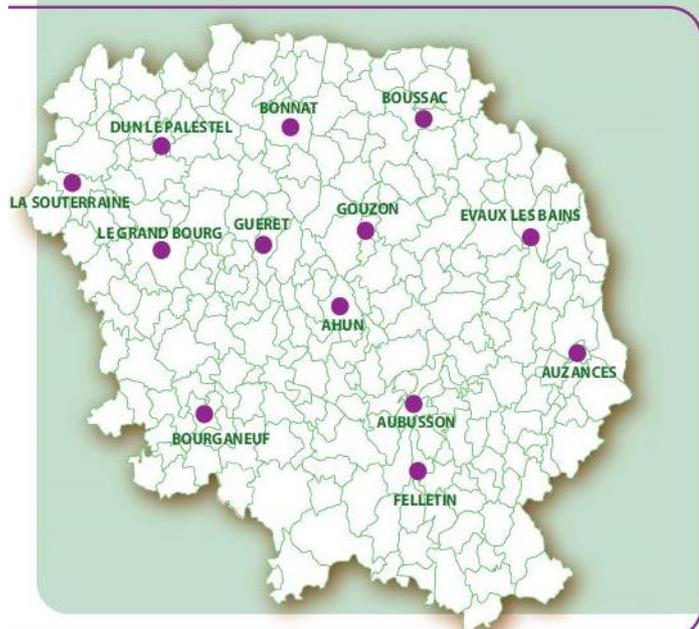
<b>Jérôme LEGAY</b>	Le Masmillier	23430 CHATELUS LE MARCHEIX
<b>Nicole DELUCHAT</b>	Sigoulet	23210 BENEVENT L'ABBAYE
<b>Jean Philippe BUFFET</b>	Lisle	23240 LE GRAND BOURG
<b>Nicolas URBAIN</b>	La Bussière	23290 FURSAC
<b>Romain MOREAU</b>	4, La Valodie	23210 AULON
<b>Bénédicte AUDOINAUD</b>	15, Montoys	23290 FURSAC
<b>Damien GUILLON</b>	Les Chaises	23240 ST PRIEST LA PLAINE

## GUERET : 6 délégués

<b>Didier LAVAUD</b>	Roubeau	23000 ST VICTOR EN MARCHÉ
<b>Christophe BRIDIER</b>	La Villetelle	23000 SAINT FIEL
<b>Sébastien MAUVY</b>	39, Claverolles	23000 ST SULPICE LE GUERETOIS
<b>Pascal ROUGERON</b>	9, Villebrier	23000 ST LAURENT
<b>Caroline THIONNET</b>	Villard	23000 ST SULPICE LE GUERETOIS
<b>Didier DEJOUHET</b>	Le Masbrenier	23220 SAINT VAURY

## LA SOUTERRAINE : 5 délégués

<b>Marie DEGAY</b>	Puy Chevrier	23300 ST PRIEST LA FEUILLE
<b>Pascal JOSSE</b>	Le Brac	23300 ST AGNAN DE VERSILLAT
<b>Aurélien BOUCHERON</b>	Fongeneuil	23300 NOTH
<b>Bruno FORGE</b>	La Bauche	23300 ST MAURICE LA SOUTERRAINE
<b>Thibault MAZERAT</b>	18, Le Cluzeau	23300 ST AGNAN DE VERSILLAT



## MEMBRES A VOIX DELIBERATIVES

<b>Président : Philippe MONTEIL - Bussière - 23130 LE CHAUCHET (élu 2019)</b>	Eleveur
<b>1<sup>er</sup> Vice-pdt : Nicolas ATHANASSIADIS - 34, r des Tanneries - 23210 BENEVENT L'ABBAYE</b>	GTV 23
<b>2<sup>ème</sup> Vice-pdt : Pascal JOSSE - Le Brac - 23300 ST AGNANT DE VERSILLAT (élu 2021)</b>	Eleveur
<b>Secrétaire : Amélie AZAM – 2, Le Mont – 23700 MAINSAT (élue 2020)</b>	Eleveur
<b>Secrétaire Adjoint : Francis COUDERT - Chasselines - 23480 ST MICHEL DE VEISSE (élu 2020)</b>	Eleveur
<b>Trésorier : Bernard VIALATOUX - Soumeix - 23460 ROYERE DE VASSIVIERE (élu 2021)</b>	Eleveur

### Autres membres du Bureau

<b>Sylvain PARIS – 2, Le Masroudier – 23110 SANNAT (élu 2020)</b>	Eleveur
Bertrand LABAR – Canton Le Grand Bourg => Conseil Départemental	Conseil Départemental
Xavier HUGUET - 72, Grande Rue - 23160 AZERABLES	SDVEL23
<b>Nicole DELUCHAT - Sigoulet - 23210 BENEVENT L'ABBAYE (élue 2019)</b>	Eleveur
Jean-Marie COLON - Le Masneuf - 23250 LA CHAPELLE SAINT-MARTIAL	Chambre d'Agriculture

### Autres membres du Conseil à voix délibérative

... (poste vacant)	Ordre Vétérinaire
<b>Jean-Yves DEBROSSE - Lascoux - 23800 MAISON FEYNE (élu 2021)</b>	Eleveur
<b>Bénédicte AUDOINAUD – Montoys – 23290 FURSAC (élue 2021)</b>	Eleveur
<b>Béatrice PARBAILE - 2, L'Age - 23140 PARSAC (élue 2019)</b>	Eleveur
<b>Fabrice DESRIEUX - Le Baron - 23360 NOUZEROLLES (élu 2019)</b>	Eleveur
<b>Denis RAVEL – 2, Dondanette – 23700 LES MARS (élu 2020)</b>	Eleveur
Adeline LEROUX – La Vaurette – 23150 MOUTIER D'AHUN	FDSEA

## MEMBRES A VOIX CONSULTATIVES

<b>Service Elevage</b>	Yves HENRY - 8, Avenue d'Auvergne - 23000 GUERET
<b>J.A. 23</b>	Thomas SABY – Ronnet – 23190 LUPERSAT
<b>Section ovine</b>	Didier DUBOSCLARD - Gaschard - 23260 MAGNAT L'ETRANGE
<b>Section caprine</b>	
<b>Section porcine</b>	Maryline GLOMEAU - L'âge Grillon - 23170 NOUHANT
<b>Section équine</b>	Jean-Marc ALANORE - Clermonteix - 23140 JARNAGES
<b>Organismes de Production</b>	Christel DERBOULE – 2, La Cheville – 23170 TARDES

## CONSEILLERS TECHNIQUES

<b>Directeur DDT - Cité Administrative - 23000 GUERET</b>
<b>Directeur DDETSPP - 1, Place Varillas - CS 60309 - 23007 GUERET Cedex</b>
<b>Directeur du LABORATOIRE DEPARTEMENTAL - 42/44 route de Guéret - 23380 AJAIN</b>
<b>Service Elevage - Line DAUPHIN - 8, Avenue d'Auvergne - 23000 GUERET</b>
<b>Directeur Lycée Agricole - Jean Pierre LAFAYE - Le Chaussadis - 23150 AHUN</b>
<b>CACF - Laurent BERGER - 15, Le Grand Marseuil - 23800 LA CELLE DUNOISE</b>

### **A convoquer suivant nécessité :**

<b>MSA - Avenue d'Auvergne - 23000 GUERET</b>
<b>Présidente Association Consommateurs - 2 ter, avenue de la République - 23001 GUERET Cedex</b>

## COMMISSIONS

### Commission du personnel => 3 membres :

- Philippe MONTEIL
- Pascal JOSSE
- Bernard VIALATOUX

### Commission des impayés => 4 membres :

- Philippe MONTEIL
- Nicole DELUCHAT
- Bernard VIALATOUX
- Amélie AZAM

### Commission bipartite

- Philippe MONTEIL ou son représentant Bernard VIALATOUX

### Groupement Régional d'Action Sanitaire du Limousin => 4 membres et 2 suppléants

- Philippe MONTEIL
  - Pascal JOSSE
  - Bernard VIALATOUX
  - Nicole DELUCHAT
- Suppléants :**
- Sébastien MAUVY
  - Jean-Yves DEBROSSE

### FRGDS Nouvelle-Aquitaine

#### Titulaires :

- Philippe MONTEIL
- Pascal JOSSE

#### Suppléants :

- Sylvain PARIS
- Nicole DELUCHAT

### Commission Faune Sauvage => 2 membres

- Sylvain PARIS
- Fabrice DESRIEUX

### CDO Maltraitance Animale => 3 membres :

- Philippe MONTEIL
- Bernard VIALATOUX
- Jean Yves DEBROSSE

## Organigramme



Philippe MONTEIL  
Président



Boris BOUBET  
Directeur  
Vétérinaire conseil



Annie FOREST  
Accueil  
Comptabilité



Christophe LE MAUX  
Responsable  
administratif



Marien BATAILLE  
Communication  
Section petits ruminants  
CDO Maltraitance  
Faune Sauvage



Patricia MORIN et Camille REDON  
Prophylaxies et introductions



Aurélie DEFRENAIX et Émilie AMEAUME  
Suivi BVD, paratuberculose, section  
équine, section porcine



Aurélie PERRIER et Pauline PERREAUT  
Suivi administratif BVD,  
tiers-payant, WebGDS  
et ateliers dérogatoires



**Une équipe administrative à votre service n'hésitez pas à les solliciter pour tout besoin ou remontée d'information.**

**Un accueil du lundi au vendredi\* de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 (\*sauf vendredi 17h00)**

**05.55.52.53.86**

**[gds23@reseaugds.com](mailto:gds23@reseaugds.com)**

**[www.gdscreuse.fr](http://www.gdscreuse.fr)**





26, rue Alexandre Guillon – BP 201 – 23004 GUERET CEDEX

Tél : 05.55.52.53.86 – Fax : 05.55.52.68.43

[www.gdscreuse.fr](http://www.gdscreuse.fr) – [gds23@reseaugds.com](mailto:gds23@reseaugds.com)

